

# Référentiel technico-économique des systèmes de production



ELEVAGES  
OVINS LAITIERS



# AVANT-PROPOS

## LE RÉFÉRENTIEL

Le référentiel technico-économique des systèmes de production agricoles corses est un outil de réflexion et d'aide au conseil qui repose sur une approche globale (ou systémique). L'intérêt de cette approche est de comprendre la logique de fonctionnement des Exploitations Agricoles (EA) et d'en mesurer leur performance potentielle pour chacune des filières agricoles présentes sur le territoire.

Ce référentiel a pour objectif principal de modéliser, grâce à la construction d'une typologie, la diversité des exploitations agricoles existantes au sein d'une filière.

Il peut être utilisé afin de :

- Apporter une dimension technico-économique au conseil pour permettre aux éleveurs d'établir un lien entre leurs pratiques et leurs performances et opter pour de meilleures stratégies ;
- Améliorer le conseil auprès des jeunes agriculteurs afin qu'ils puissent évaluer ou orienter au mieux leur projet ;
- Aider les élus professionnels dans la mise en œuvre de stratégies collectives ;
- Mener une réflexion sur l'efficacité des aides publiques, sur les besoins en subventions, etc.;
- Permettre aux décideurs politiques d'orienter leurs choix dans l'élaboration des politiques publiques.

Remarque : Il est important de ne pas considérer ce référentiel comme ayant vocation à communiquer sur la représentativité statistique des exploitations agricoles, ou à faire la promotion d'un type d'exploitation agricole idéal à atteindre. Les prix présentés tout au long de ce document n'ont pas pour objectif de fixer une base tarifaire des produits.

*Note* : Pour alléger la lecture, et simplifier la rédaction, le masculin est systématiquement employé pour qualifier éleveur/éleveuse, chef d'exploitation/cheffe d'exploitation, conjoint/conjointe, associé/associée, salarié/salariée.



# CHOIX MÉTHODOLOGIQUES

Afin de rendre les systèmes de production comparables entre eux, certains choix méthodologiques se sont imposés.

## LE STATUT SOCIÉTAIRE DES EA

Le statut sociétaire de gestion d'entreprise agricole (GAEC, EARL, SCEA, etc.) ou commerciale (ex: SARL) résulte d'un choix indépendant du système de production et détermine une forme juridique, un régime fiscal et un statut des associés particuliers et variables d'une EA à une autre. Par conséquent, nous nous sommes détachés du statut sociétaire des exploitations agricoles.

## ACTIFS FAMILIAUX

Pour mesurer et comparer la performance économique des exploitations agricoles et le revenu des ménages agricoles, nous avons considéré comme actif familial (ou Unité de Travail Agricole Non Salarié, UTANS) les chefs d'exploitation, les conjoints d'exploitant, et les associés. Ainsi, deux associés en GAEC équivalent à deux actifs familiaux et le Revenu Courant Avant Impôts (ou Revenu Agricole) est rapporté à l'actif.

## BILAN TRAVAIL

Afin de pouvoir quantifier la charge totale de travail nécessaire à la production agricole au sein d'une exploitation, l'unité Homme-jour a été choisie. Un Homme-jour (Hj) correspond au travail fourni par une UMO (Unité de Main d'Œuvre) pendant 7h. Le temps de travail disponible pour une UMO est de 254 Hj/an (ou de 10,5 Hj/quinzaine), soit 254 jours ouvrés de 7h.

## RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL

Selon la convention collective de l'élevage, un éleveur doit pouvoir se rémunérer à hauteur de 2 smic bruts par an (soit 37 310 €/an/actif) grâce à l'exercice de son activité agricole. Le travail salarié est rémunéré à hauteur de 14 772€ net/an (1 smic net).

*[Source : IDELE]*



<b>FERMAGE</b>	
<b>Plaine (jusqu'à 100m)</b>	<b>Estimation du prix du foncier</b>
<i>Terres labourables irriguées</i>	191.5
<i>Terres labourables en sec</i>	114.13
<i>Prairies naturelles</i>	108.06
<i>Maquis</i>	45.25
<b>Coteaux (100 à 450 m)</b>	<b>Estimation du prix du foncier</b>
<i>Terres labourables irriguées</i>	144.32
<i>Terres labourables en sec</i>	95.3
<i>Prairies naturelles</i>	98.89
<i>Maquis</i>	31.71
<b>Montagne (au-dessus de 450 m)</b>	<b>Estimation du prix du foncier</b>
<i>Terres labourables en sec</i>	124.45
<i>Prairies naturelles</i>	75.77
<i>Maquis</i>	18.7

[Source : Arrêté DDTM, indice de fermage et loyers des conventions pluriannuelles, 2020]

Nous avons fixé à 2,95 €/ha la taxe foncière en zone de coteaux et montagne et à 44,15 €/ha en zone de plaine.

## AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés à partir de la valeur à neuf des bâtiments, des infrastructures et du matériel. Toutefois, la plupart des éleveurs achètent leur matériel d'occasion tandis que d'autres bénéficient d'un capital immobilisé déjà amorti.

La durée d'amortissement est estimée à :

- 7 ans pour les tracteurs, moissonneuses batteuses, autres machines ;
- 10 ans pour le matériel de culture, d'irrigation, de traite, de transformation, de stockage et de mise en valeur ;
- 20 ans pour les bâtiments.



PREMIER PILIER	
<i>Paie ment de base</i>	111 €/DPB
<i>Paie ment redistributif</i>	Si le nombre de surfaces admissibles est supérieur ou égal à 52 ha, alors le montant de l'aide s'élève à 2584.4 €, sinon le montant est de 49.70 €/ha admissible.
<i>Paie ment vert</i>	Le montant de cette subvention s'élève à 70.5 % de la valeur du montant des aides DBP.
<i>Aide ovine</i>	Le montant unitaire de l'aide de base est estimé à 21€. Il est majoré de 2 euros par animal éligible pour les 500 premières brebis par exploitation.
SECOND PILIER	
<i>ICHN / Surface fourragère en haute montagne*</i>	Le montant pour les 25 premiers hectares de surface admissible s'élève à 334 €/ha.
<i>ICHN / Surface fourragère montagne sèche*</i>	Le montant pour les 25 premiers hectares de surface admissible s'élève à 274 €/ha.
<i>ICHN / Production végétale en haute montagne et montagne sèche*</i>	Le montant pour les 25 premiers hectares de surface admissible s'élève à 258 €/ha.
<i>ZSCN et ZSCS / Surfaces fourragères*</i>	Le montant pour les 25 premiers hectares de surface admissible s'élève à 192 €/ha.

\* Ces montants sont diminués d'1/3 du 26ème au 50ème hectare primé.

Dans le cadre de la modernisation des exploitations agricoles, les taux de subvention sont issus du PDRC 2014 – 2020 : aînés en zone défavorisée («Zone de montagne» et «Zone de Handicap Spécifique » ZHS, 22 communes sont en ZHS en plaine orientale) :

- 80 % dans le cadre de projets groupés, pour les machines à traire, les tanks à lait, les silos et vis de distribution d'aliments ;
- 60 % pour le matériel prioritaire (gyrobroyeur, remorque, bétailère), les bâtiments d'élevage et de transformation, et le matériel de transformation ;
- 50 % pour les clôtures (parcs d'élevage) ;
- 40 % pour le matériel dit « non prioritaire » (bidons de lait, matériel d'alimentation, matériel d'entretien, forage, groupe électrogène) ;
- Pas de subventions pour les véhicules, tracteurs, chenillards, colliers GPS.

[Source : PDRC 2014 - 2019]



# PRIX ESTIMÉS DES PRODUITS

## PRODUITS D'ÉLEVAGE

- **Lait livré : 1,34 €/L\***

Le prix moyen du lait de brebis a légèrement augmenté à l'échelle de la région, progressant de 1,29 €/l en 2016 à 1,34 €/l en 2019. Toutefois, en raison d'une forte variabilité de la qualité du lait entre les exploitations et des systèmes de primes de qualité garanties par les laiteries, ces prix ne reflètent pas la réalité de tous les éleveurs enquêtés (variations observées allant de 1,25 €/l à 1,35 €/l sur la campagne 2020).

*\*[source : ILOCC - IDELE données SIEOL - CDA2B, 2019]*

- **Lait transformé : 3,51 €/L\***

*\*[source : ILOCC - IDELE données SIEOL - CDA2B, 2019]*

TYPE DE FROMAGE	RENDEMENTS (l/kg)	PRIX (€/kg)	PRIX (€/l)
BROCCIU	0.8	14 à 15	17.5 à 18.75
TOMME	6	24 à 28	4 à 4.7
FROMAGE FRAIS	2.7	11	4
FROMAGE AFFINÉ	4.3	18 à 22	4.19 à 5.12

*\*Les prix et rendements présentés ci-dessus ont été estimés grâce à la capitalisation de données d'enquêtes auprès de 12 éleveurs transformateurs ou mixtes.*

- Agneaux en vente directe : 8 €/kg à 14 €/kg (poids carcasse)
- Agneaux en vente directe : 2,80 €/kg à 3,20 €/kg (poids vif)
- Brebis de réforme en vente directe : 12 à 20 €/brebis
- Brebis de réforme GPC (exportation Sardaigne) : 6 €/brebis
- Béliers de reproduction ou béliers de seconde main : 100 €/bélier
- Agnelles de reproduction : 55 €/agnelle



## PRODUITS DE CULTURE

CULTURES	RENDEMENTS (t/ha)	PRIX (€/t)
FOIN DE LUZERNE*	12	240
FOIN MULTIESPÈCES*	10	240
FOIN DE RAYGRASS*	5	200
MAÏS	9	180

*\*Les prix et rendements présentés ci-dessus ont été estimés grâce à la capitalisation de données d'enquêtes auprès de 4 éleveurs producteurs de fourrages et validés à posteriori par le GRPF.*

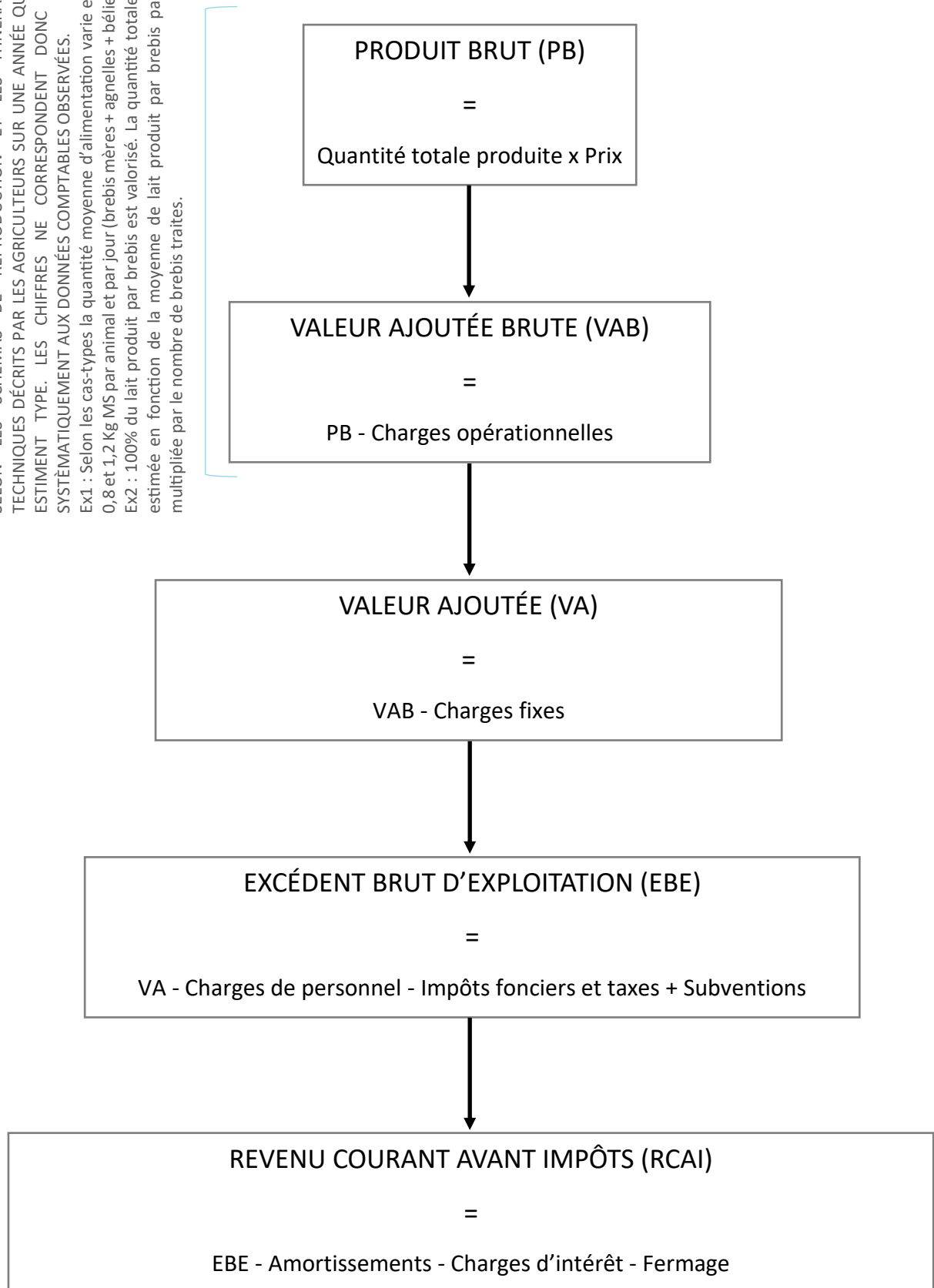




## INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES PRODUITS ET LES CHARGES OPÉRATIONNELLES ONT ÉTÉ CALCULÉS SELON LES SCÉMAS DE REPRODUCTION ET LES ITINÉRAIRES TECHNIQUES DÉCRITS PAR LES AGRICULTEURS SUR UNE ANNÉE QU'ILS ESTIMENT TYPE. LES CHIFFRES NE CORRESPONDENT DONC PAS SYSTÉMATIQUEMENT AUX DONNÉES COMPTABLES OBSERVÉES.

Ex1 : Selon les cas-types la quantité moyenne d'alimentation varie entre 0,8 et 1,2 Kg MS par animal et par jour (brebis mères + agnelles + béliers) ;  
Ex2 : 100% du lait produit par brebis est valorisé. La quantité totale est estimée en fonction de la moyenne de lait produit par brebis par an multipliée par le nombre de brebis traitées.



# TYPLOGIE

## CRITÈRES DISCRIMINANTS

La typologie sert à appréhender la diversité de structure et de fonctionnement des systèmes d'exploitation agricole. Il s'agit d'établir des types à partir de critères discriminants afin de pouvoir affecter chaque exploitation agricole à un type donné (modélisé sous forme de cas-type). Dans ce référentiel, deux critères discriminants ont été choisis :

1. Le mode de valorisation des ressources végétales;
2. Le mode de valorisation du lait.

## VALORISATION DES RESSOURCES VÉGÉTALES

- **Stratégie pastorale** : Ces systèmes ne possèdent pas de prairies temporaires ou permanentes, seulement du parcours. Les surfaces sont valorisées exclusivement par le pâturage des ressources fourragères spontanées (herbacées et ligneuses).
- **Stratégie herbagère** : L'ensemble des prairies est principalement valorisé par le pâturage des animaux. Les prairies temporaires (semées) peuvent être fauchées une fois par an lorsque les conditions météorologiques le permettent. Certaines d'entre-elles sont fauchées jusqu'à trois fois par an lorsqu'elles sont irriguées. Les foins produits dans ces systèmes sont exclusivement dédiés à l'autoconsommation. Enfin, les prairies permanentes occupent une part importante de l'assolement. Elles sont gyrobroyées tous les ans ou parfois fauchées lorsque le terrain le permet.
- **Stratégie fourragère**: Une part du chiffre d'affaires est issue de la vente de fourrage. La totalité ou une majeure partie des prairies temporaires sont irriguées et au moins trois fauches sont réalisées au cours de la saison sur les parcelles semées en luzerne et/ou avec un mélange multi-espèces (légumineuses/graminées). Les parcelles semées annuellement en raygrass ne subissent qu'une seule fauche. Il est courant que certaines parcelles soient dédiées à la culture de céréales (maïs ou orge).

## VALORISATION DU LAIT

- **Livraison du lait** : Le lait est livré directement aux laiteries.
- **Mixtes** : Une partie du lait est livrée, l'autre est transformée en fromage.
- **Transformation du lait (fermiers)**: La totalité du lait est transformée.



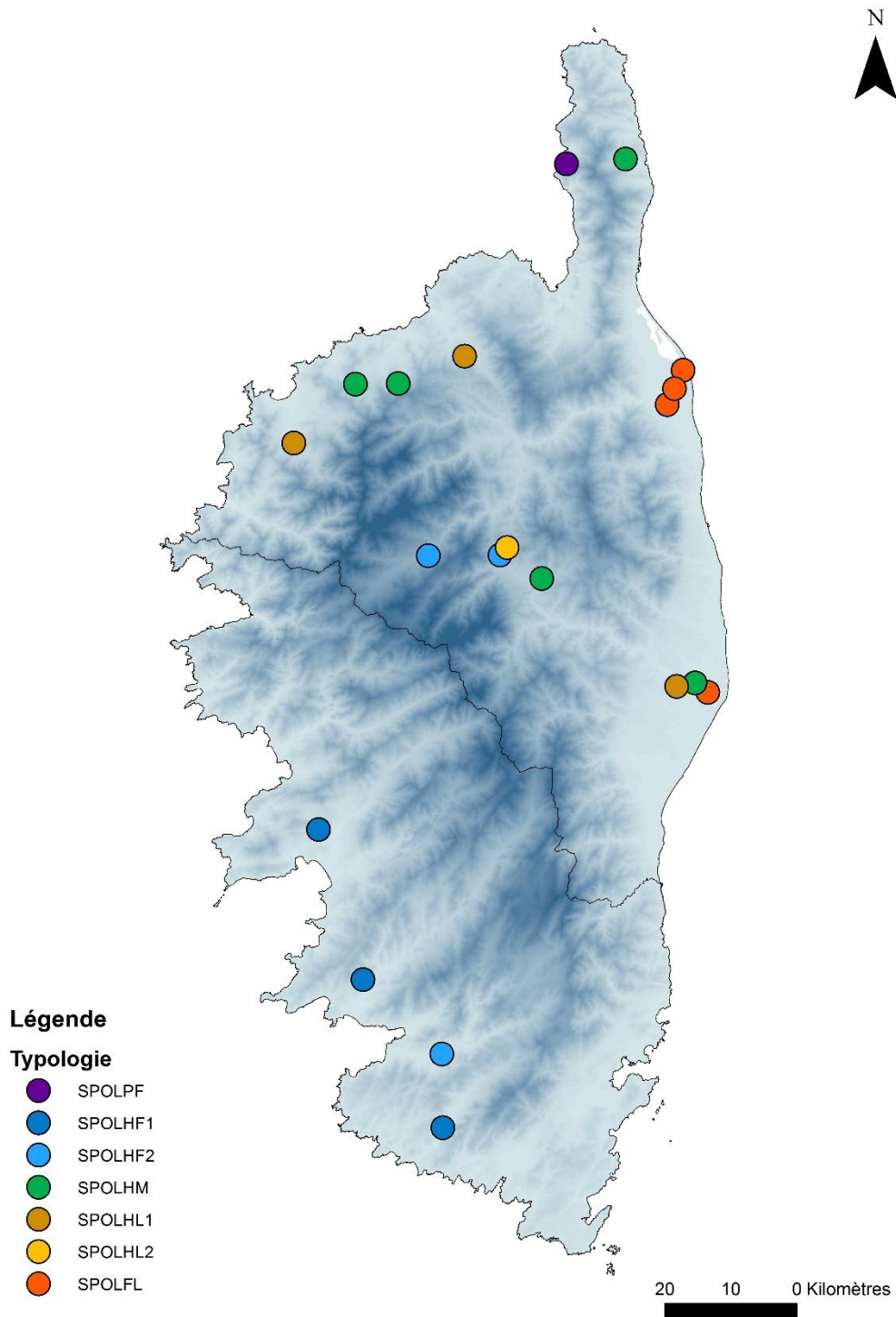
# SYSTÈMES DE PRODUCTION OVINS LAITIERS (race corse)

FERMIERS	<p><b>SPOL PF</b> Pastoraux fermiers 1 EA</p>	<p><b>SPOL HF1</b> Herbagers fermiers, mono-élevage 3 EA</p>	
		<p><b>SPOL HF2</b> Herbagers fermiers, poly-élevage 3 EA</p>	
MIXTES		<p><b>SPOL HM</b> Herbagers mixtes 5 EA</p>	
LIVREURS		<p><b>SPOL HL1</b> Herbagers livreurs, mono-élevage 3 EA</p>	<p><b>SPOL FL</b> Fourragers livreurs 4 EA</p>
		<p><b>SPOL HL2</b> Herbagers livreurs, poly-élevage 1 EA</p>	
	PASTORAUX	HERBAGERS	FOURRAGERS

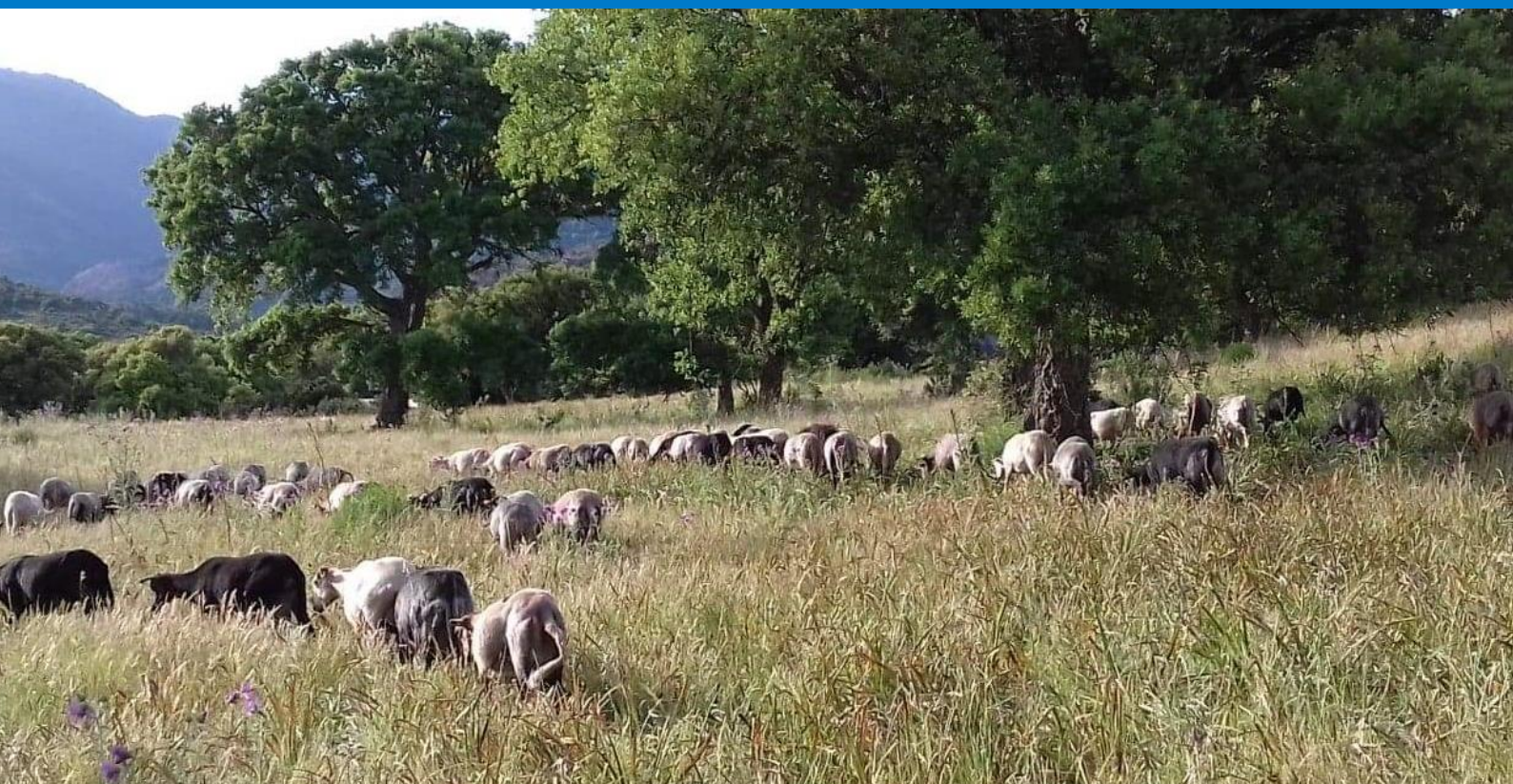
Note : Pour chaque SPOL (Système de Production Ovin Laitier) encadré un cas-type a été modélisé.



# RÉPARTITION DES SYSTÈMES DE PRODUCTION OVINS LAITIERS



# SYSTÈMES DE PRODUCTION OVINS LAITIERS HERBAGERS FERMIFIERS MONO-ÉLEVAGE

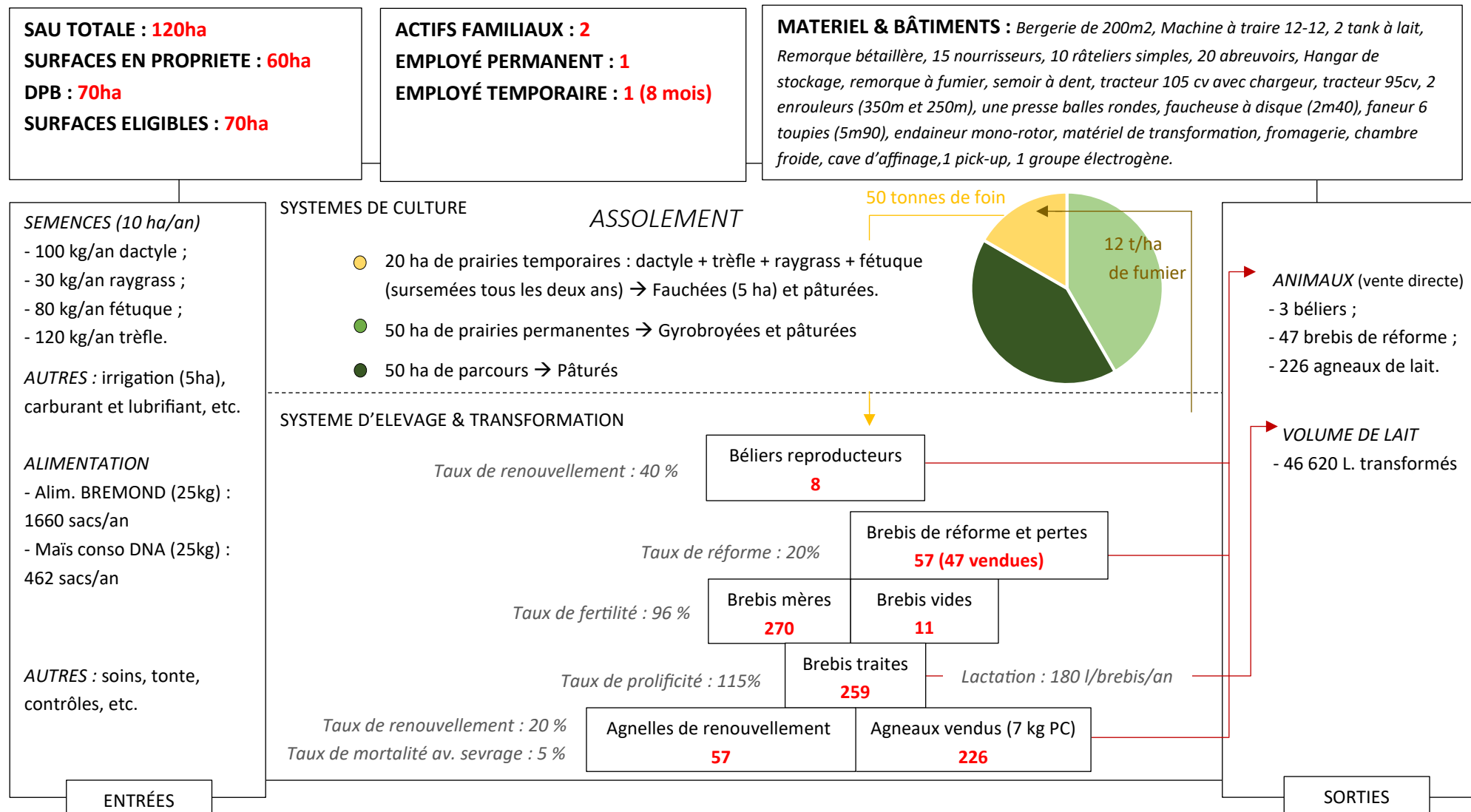




# CAS TYPE – SPOL HERBAGERS FERMERS EN MONO-ÉLEVAGE (HF1)

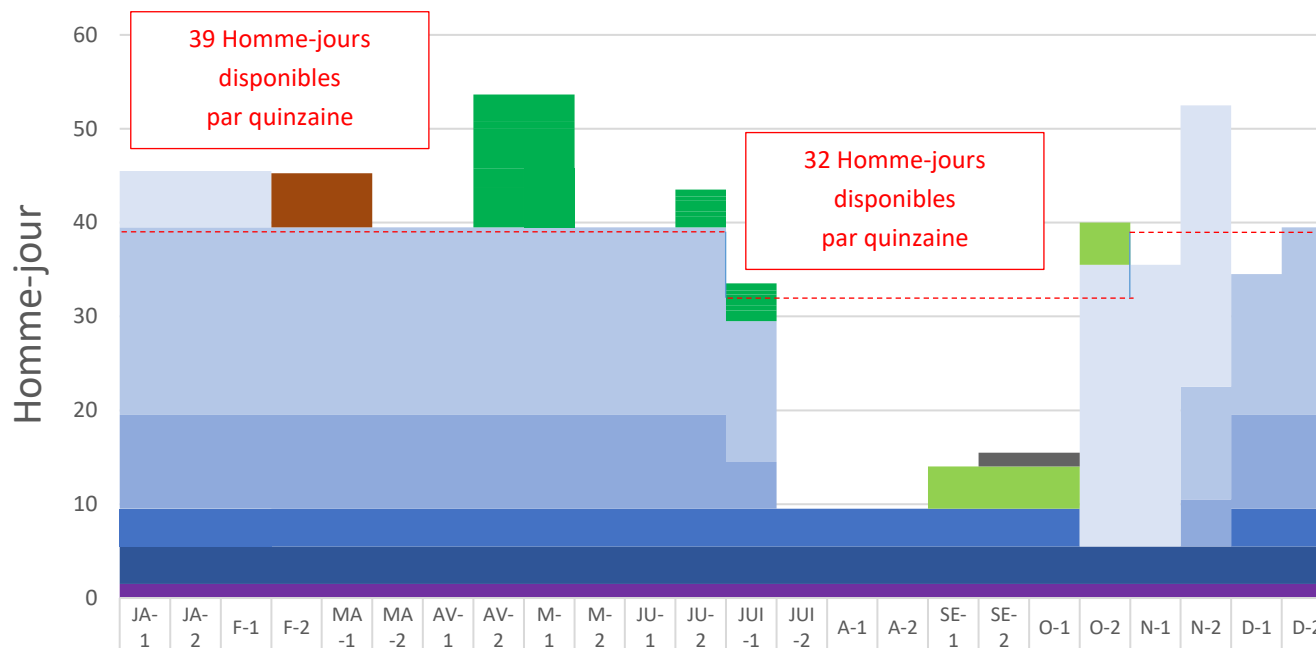
Les exploitations agricoles affectables à ce modèle sont situées en coteaux, disposent de quelques parcelles irriguées (deux fauches), et une bi-traite y est pratiquée.

## SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT



- fauchage (1h/ha)
- endainage (1h30/ha)
- pressage balles rondes (40 min/ha)
- gyrobroyage (2h30/ha)
- assistance des mises bas (5h/j puis 1h/j) 3 UTH
- transformation (5h/j) 2 UTH
- bitraite (5h/j)
- commercialisation (4h/j)
- surveillance (2h/j)
- alimentation (45min/j)

CALENDRIER DE TRAVAIL - CAS TYPE - SPOL HF1



	JA-1	JA-2	F-1	F-2	MA-1	MA-2	AV-1	AV-2	M-1	M-2	JU-1	JU-2	JUI-1	JUI-2	A-1	A-2	SE-1	SE-2	O-1	O-2	N-1	N-2	D-1	D-2
fauchage (1h/ha)								2,85	2,85				0,75	0,75										
fannage (15min/ha)								0,75	0,75				0,45	0,45										
endainage (1h30/ha)								4,33	4,33				1,17	1,17										
pressage balles rondes (40 min/ha)								1,95	1,95				0,53	0,53										
ramassage avec entraide								4,28	4,28				1,12	1,12										
semis à dent (1h/ha)																			1,48	1,48				
épandage de fumier (2h/ha)				5,76	5,76																			
gyrobroyage (2h30/ha)																	4,51	4,51	4,51	4,51				
assistance des mises bas (5h/j puis 1h/j) 3 UTH	6	6	6																	30	30	30		
transformation (5h/j) 2 UTH	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	15									12	15	20
bitraite (5h/j)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	5									5	10	10
commercialisation (4h/j)	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4				4	4
surveillance (2h/j)	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
alimentation (45min/j)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5

Le nombre d'Hj total absorbé par les chefs d'exploitation est de 438,46 Hj, soit 3069,22 h/an.

Leur revenu horaire est estimé à 19,7 €/h chacun, soit 1,9 smic brut horaire par actif familial.





## ESTIMATION DÉTAILLÉE DES CHARGES

<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>208 331 €</b>
<b>Produit lait transformé</b>	<b>163 636 €</b>
46 620 litres x 3,51 €	
<b>Produit viande</b>	<b>13 520 €</b>
<b>Produit brut</b>	<b>177 156 €</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>31 175 €</b>
DPB	7 770 €
Paievements redistributifs	2 584,28 €
Paievements verts	5 477,85 €
Aide ovine	6 210 €
ICHN montagne sèche	9 133,3 €

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>147 020 €</b>
<b>Charges végétales</b>	<b>3 440 €</b>
Engrais et amendements	0 €
Semences	1 607,12 €
Frais d'irrigation	410 €
Carburants et lubrifiants	1 422,72 €
<b>Charges animales</b>	<b>37 872 €</b>
Aliments du bétail	26 525,96 €
Frais vétérinaires	1 328 €
Autres frais d'élevage	9 609,83 €
Cotisations professionnelles	407,96 €
<b>Frais de transformation</b>	<b>4 470 €</b>
Ferments lactiques	145 €
Présure	115 €
Eau, électricité et gaz	3 700 €
Produits d'entretien	300 €
Autocontrôles	210 €
<b>Frais de commercialisation</b>	<b>4 852 €</b>
Conditionnement	3496,5 €
Transport	1355,9 €
<b>Charges de personnel</b>	<b>54 299 €</b>
Rémunérations du personnel	31 091,67 €
Charges sociales du personnel	12 747,58 €
Cotisations sociales exploitants	10 460 €
<b>Charges financières</b>	<b>1 204 €</b>
<b>Autres charges</b>	<b>12 561 €</b>
Entretien et réparations matériel	1 695 €
Primes d'assurance	2 609 €
Frais de gestion	1 794 €
Petits équipements et fournitures	3 148 €
Frais postaux	564 €
Foncier (taxes et fermages)	2 751,4 €
<b>Amortissements</b>	<b>38 852 €</b>
Matériels et bâtiments d'élevage	9 050 €
Matériels et bâtiments de culture	20 078,57 €
Matériels et bâtiments de transformation	5 438,03 €
Autres	4 285,71 €



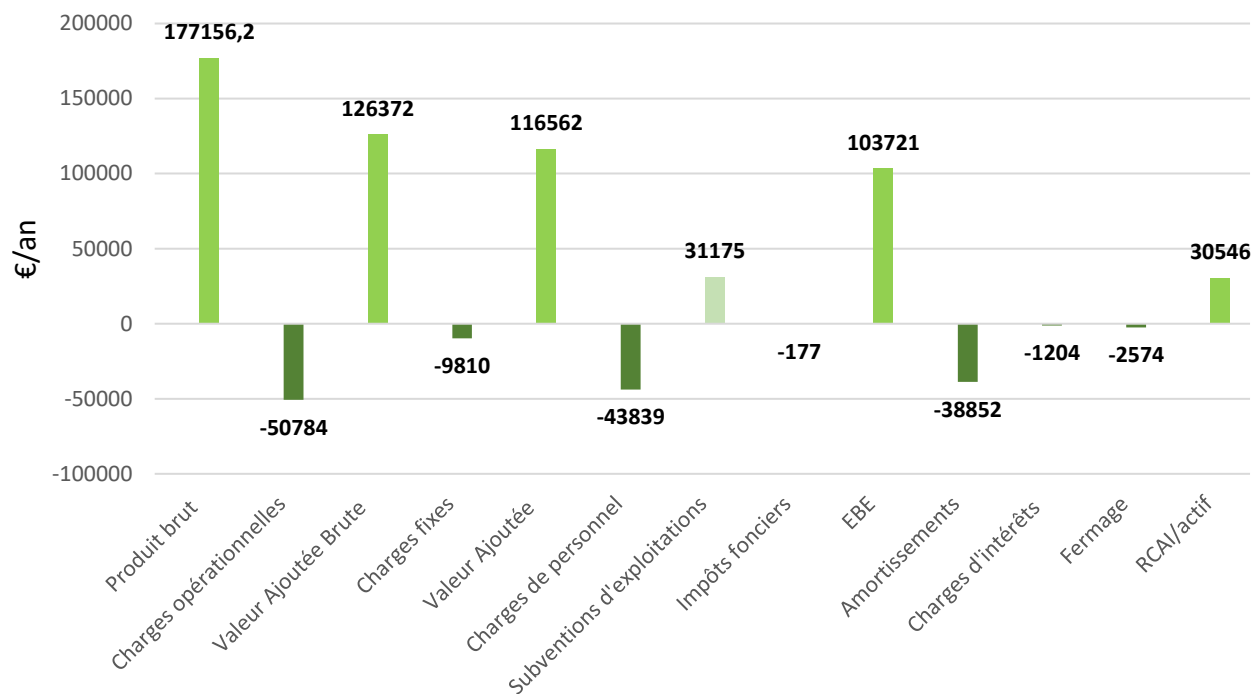
La Valeur Ajoutée Brute (VAB) correspond à la valorisation des facteurs de production (foncier, travail, etc.) et mesure la capacité du système à recouvrir les charges fixes et les charges de personnel. Ici, la VAB indique une productivité de la terre de **1 053 €/ha** (VAB/ha) et du travail de **154,21 €/Hj** (VAB/Hj).

La performance économique (EBE) mesure la capacité du système à amortir les investissements (mécanisation, matériel et bâtiments), à assumer les charges d'intérêts (prêts bancaires, soutiens financiers) et à maintenir ou augmenter la maîtrise foncière (fermage) afin de dégager un revenu pour les exploitants. Dans le cas présent, l'EBE **dépend à 30 % des subventions de la PAC** pour une production par brebis traite de 180 l/an.

Ce modèle d'exploitation agricole affecté au SPOL HF1 a le potentiel de dégager **un revenu par actif de 30 546 €/an**, ce qui équivaut à 1,6 smic brut par actif et par an.

## RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

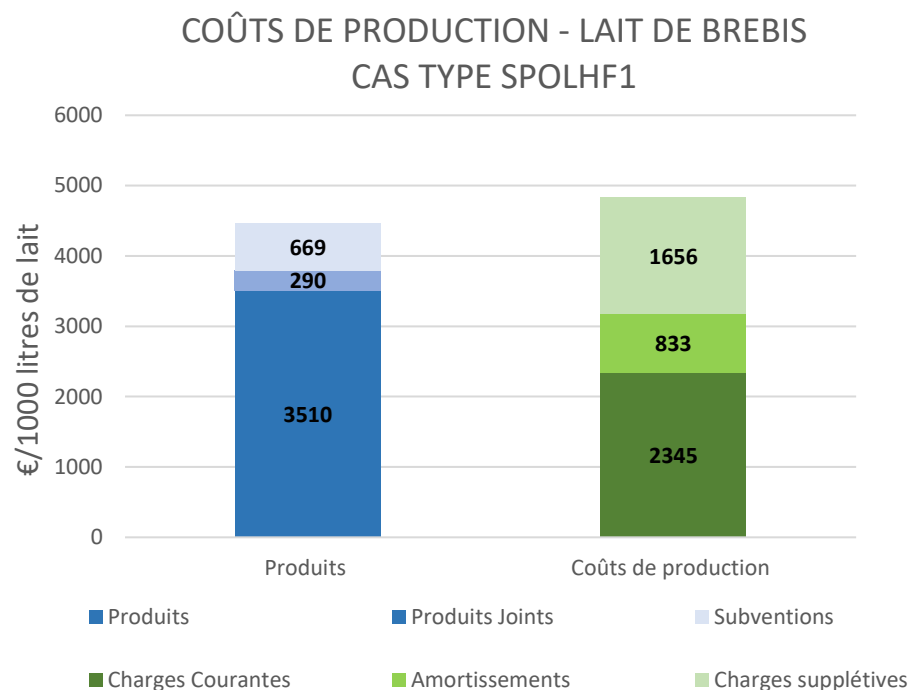
RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DU CAS TYPE SPOL HF1



\*EBE = Excédent Brut d'Exploitation et RCAI = Revenu Courant Avant Impôts



## COÛTS DE PRODUCTION DU LAIT DE BREBIS



	POSTES DE CHARGES	€/1000 litres
CHARGES SUPPLÉTIVES	Foncier et capital	55
	Travail	1601
AMORTISSEMENTS	Mécanisation et matériel	633
	Bâtiments et installations	131
	Foncier et capital	70
	Achats aliments	569
	Approvisionnement des surfaces	53
	Frais d'élevage	325
CHARGES COURANTES	Mécanisation et matériel	163
	Bâtiments et installations	98
	Frais divers de gestion	107
	Foncier et capital	85
	Travail	940

La méthode de calcul des coûts de production mobilisée regroupe les postes de charges en trois grands groupes :

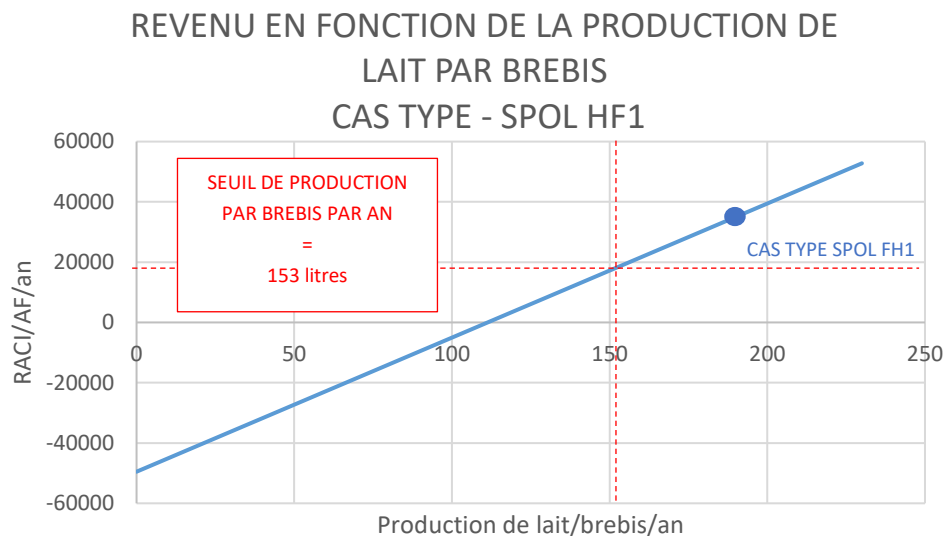
- **Les charges courantes** : ou « l'ensemble des charges de l'année donnant lieu à des flux monétaires sur l'exercice. » ;
- **Les amortissements** : ou « l'ensemble des charges calculées prenant en compte l'impact comptable d'une charge constatée à un instant  $t$  et répartie sur plusieurs années d'exercice afin de tenir compte de la durée d'exploitation de l'équipement. »
- **Les charges supplétives** : « Ces charges couvrent la rémunération des facteurs de production mis à disposition par l'exploitant (terre, capitaux, travail, etc.). C'est le résultat d'exploitation qui permet (ou pas) de les rémunérer ». Ce sont des charges extracomptables.

[Source : RMT économie des filières animales, coûts de production, 2013]

D'après ce modèle, le prix qui permettrait de couvrir entièrement les coûts de production du lait (**prix de revient** = total coûts de production – produits joints et subventions) est de 3,87 €/l de lait de brebis transformé, soit 0,366 €/l de plus que le prix réel estimé (source : IDELE). Ainsi, les deux actifs familiaux présentés dans ce modèle pourraient se rémunérer à hauteur de deux smic bruts grâce à la commercialisation du lait. Toutefois, dans le cas présent, la rémunération permise par 1000 litres de lait s'élève à 1240 € pour deux AF au lieu de 1600 €/1000l pour atteindre deux smic bruts par AF.



## VARIABILITÉ DES RENDEMENTS DE LAIT



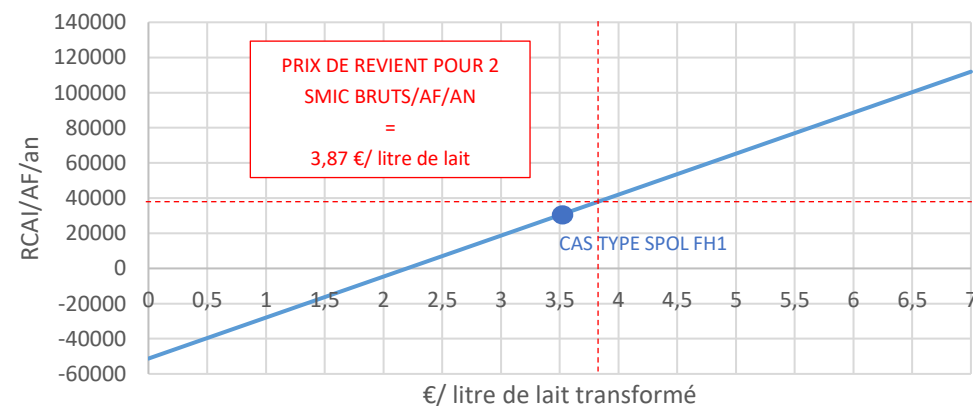
Le seuil de production par brebis traite par an est de 153 litres pour 259 brebis à la traite. En dessous de ce seuil, un actif familial dégagera moins d'un smic brut par an. En effet, **une variation de 1 litre de lait** sur la moyenne annuelle de production par brebis entraîne **une variation de 444,8 € sur le RCAI/AF/an**.

## VARIABILITÉ DU PRIX DU LAIT TRANSFORMÉ

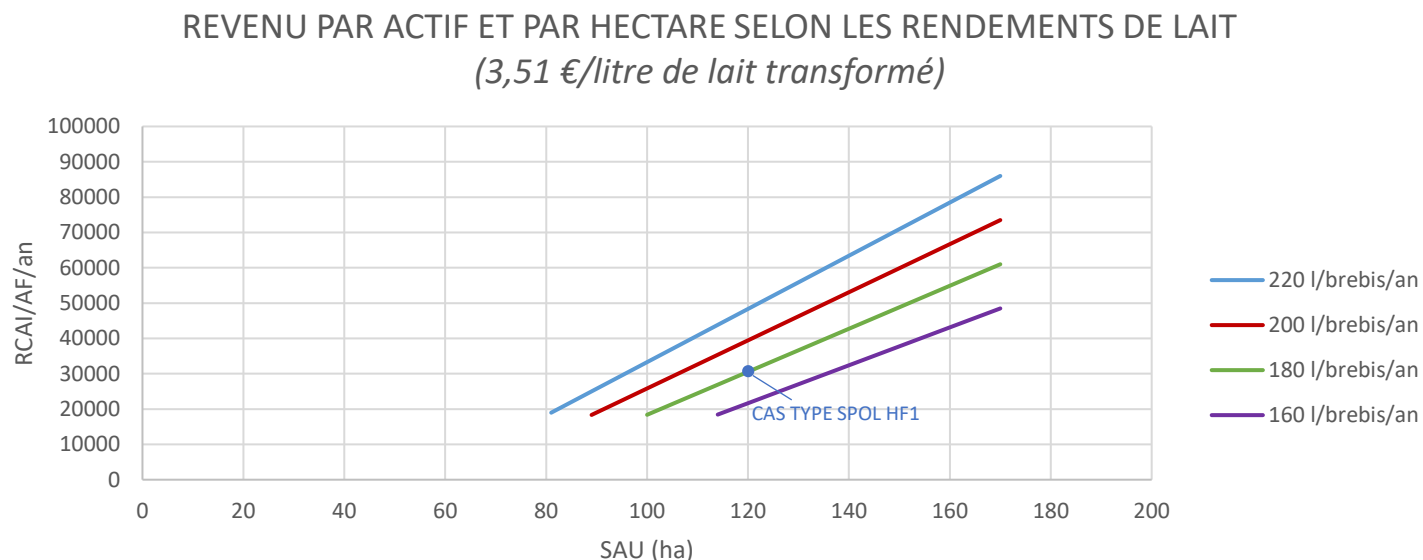
La forte variabilité de valorisation du lait transformé en Corse dépend de la localisation des EA, des opportunités de commercialisation et des types de produits transformés. Par conséquent, il est nécessaire de modéliser l'impact du prix du lait transformé sur le résultat économique des exploitations agricoles appartenant à ce système de production.

Ainsi, d'après le graphique ci-contre **une variation de 10 centimes du prix du lait transformé** entraîne dans le cas présent **une variation de 2 331 € sur le Revenu Courant Avant Impôts par actif et par an**.

### VARIATION DU REVENU SELON LE PRIX DU LITRE DE LAIT TRANSFORMÉ (180 l/brebis/an)



## LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU SPOLHF1



Le résultat économique des exploitations agricoles attribuables au SPOLHF1 se situe autour des courbes de tendance présentées ci-dessus.

Pour un même nombre d'Homme-jour disponible par an (pour 2AF, 1 salarié permanent, 1 salarié temporaire), un même chargement (2,8 animaux/ha) et selon la superficie exploitée et la production par brebis traite, les résultats économiques sont variables. Le seuil maximal théorique étant de 4.6 smic bruts/AF/an pour un rendement moyen de 220 litres/brebis/an et pour une surface de 170 ha (équivalant à 365 brebis à la traite) à condition que chaque actif familial puisse absorber 365 Hj/an de travail.

Afin que les exploitations agricoles de ce système de production conservent une moyenne de production par brebis par an nécessaire pour sécuriser leur revenu à plus d'un smic brut/AF/an, la SAU minimum à exploiter est de 115 ha pour un rendement minimum de 160 l/brebis/an.



## BILAN DES PERFORMANCES TECHNICO-ÉCONOMIQUES SPOLHF1

Les données technico-économiques présentées ci-dessous sont une estimation des seuils minimum à ne pas franchir pour que les exploitants du SPOL FH1 puissent dégager plus d'un smic brut par actif par an.

PRIX lait transformé (€/l)	VAB/ha	VAB/Hj	%SUB - EBE	RCAI/AF/an	SMIC brut annuel	RCAI/AF/h	SMIC but horaire	Production annuelle minimum par brebis traite	SAU minimum	Brebis à la traite (BT) minimum
								(pour 259 BT et 120 ha)	(Chgmt 2.8 animaux/ha et 160 l/brebis/an)	(pour 180 l/brebis/an et 120 ha)
3.51*	1 053	154.21	30	30 546	1.6	19.7	1.9	153 l/brebis/an	115 ha	216 brebis traites
4.675**	1 505.7	194	19.7	57 702	3	37.6	3.66	114 l/brebis/an	83 ha	157 brebis traites
4.713***	1 520.5	195.97	19.5	58 587	3.1	38.2	3.72	113 l/brebis/an	82 ha	155 brebis traites

Les résultats économiques présentés ci-dessus sont calculés selon un même chargement (2,8 animaux par brebis), une même SAU (120 ha), une même production annuelle par brebis traite (180 litres), et une même quantité de main d'œuvre (2AF, 1 salarié permanent et 1 salarié temporaire).

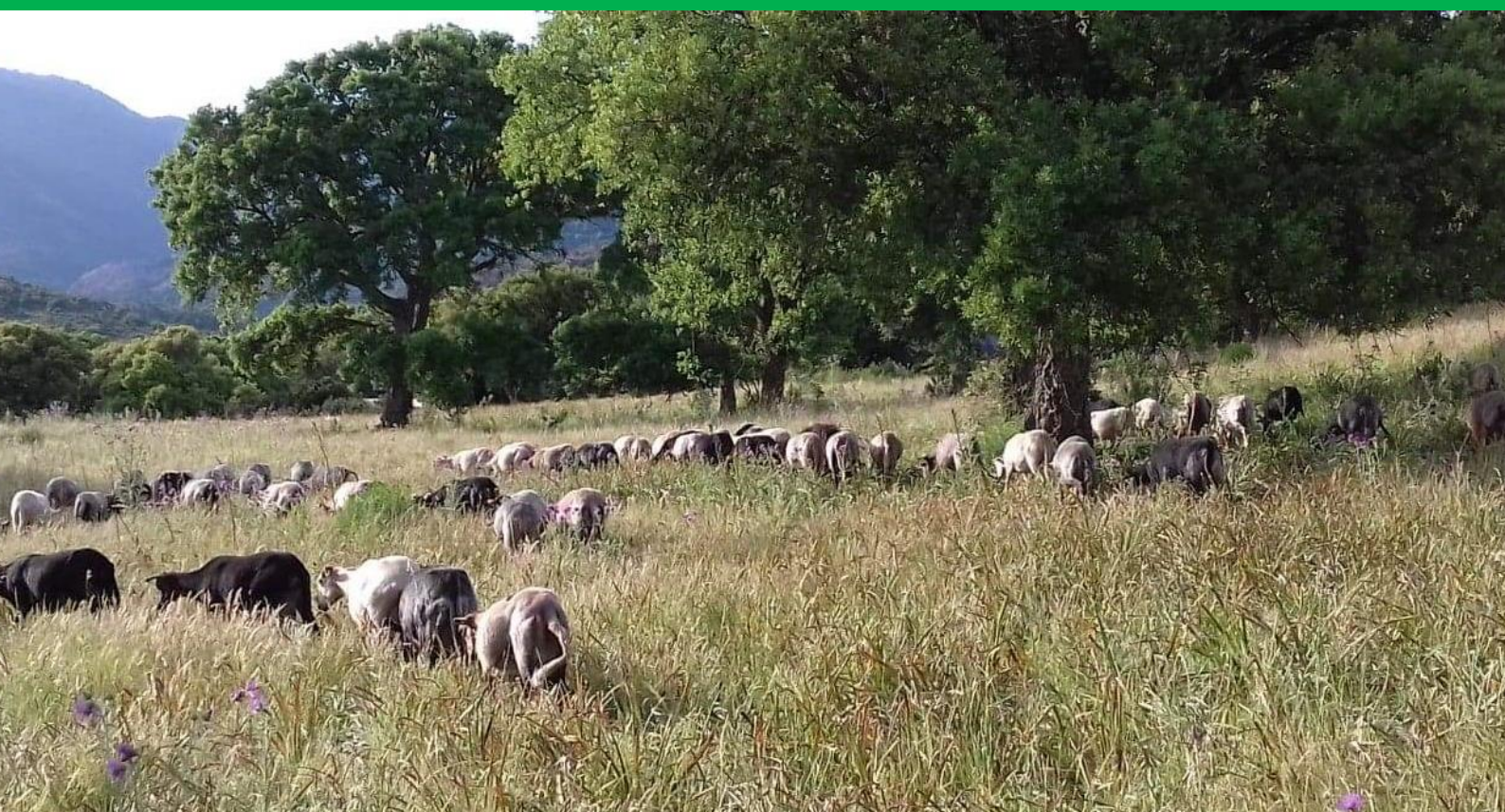
\*Issu des données SIEOL capitalisées par l'IDELE

\*\* Issu des données d'enquêtes – 5% Brocciu / 95% Tomme

\*\*\* Issu des données d'enquêtes – 5% Brocciu / 20% Tomme / 55% Fromage frais / 20% Fromage affiné



# SYSTÈMES DE PRODUCTION OVINS LAITIERS HERBAGERS MIXTES







## CAS TYPE – SPOL HERBAGERS MIXTES (HM)

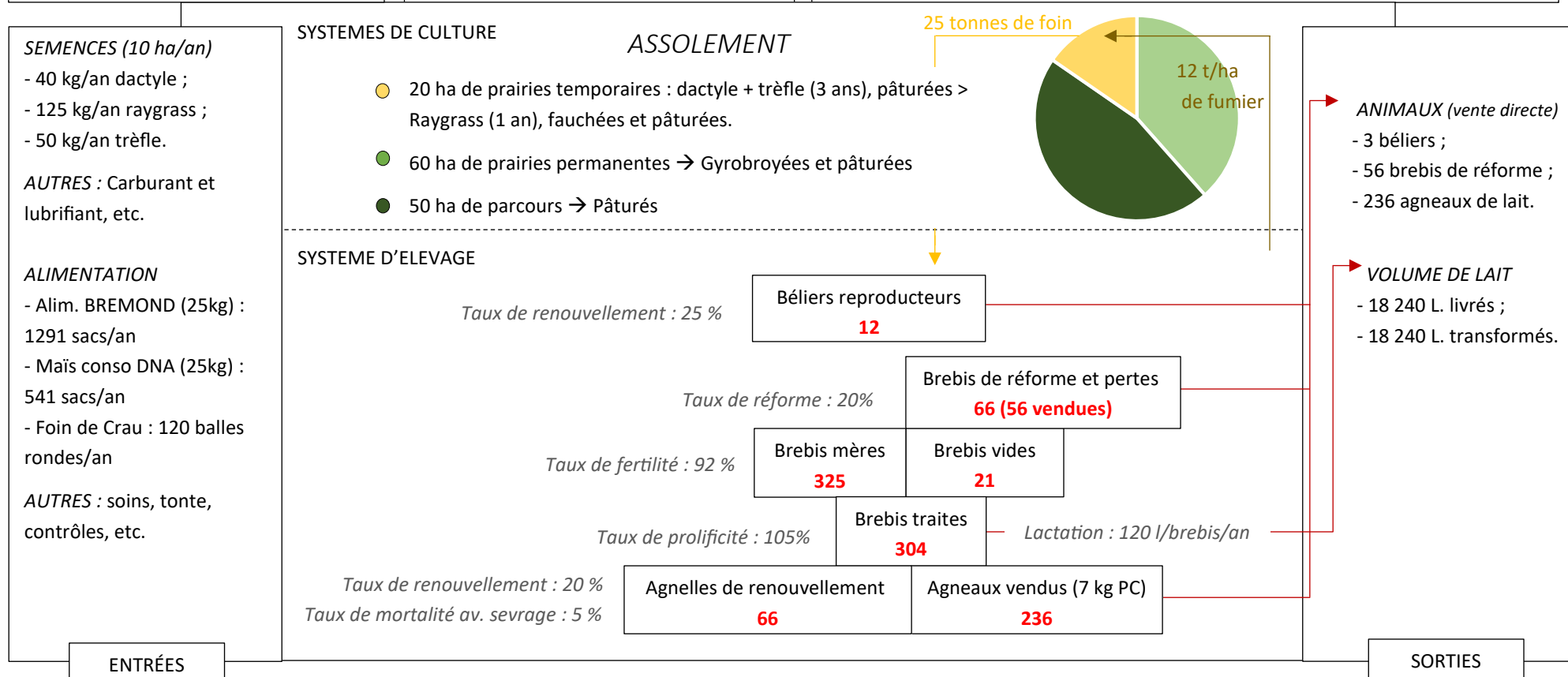
## SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT

Les exploitations agricoles affectables à ce modèle sont situées en coteaux et une mono-traite y est pratiquée.

**SAU TOTALE : 130ha**  
**SURFACES EN PROPRIETE : 10ha**  
**DPB : 70ha**  
**SURFACES ELIGIBLES : 70ha**

**ACTIFS FAMILIAUX : 2**  
**EMPLOYÉ PERMANENT : 0**  
**EMPLOYÉ TEMPORAIRE : 0**

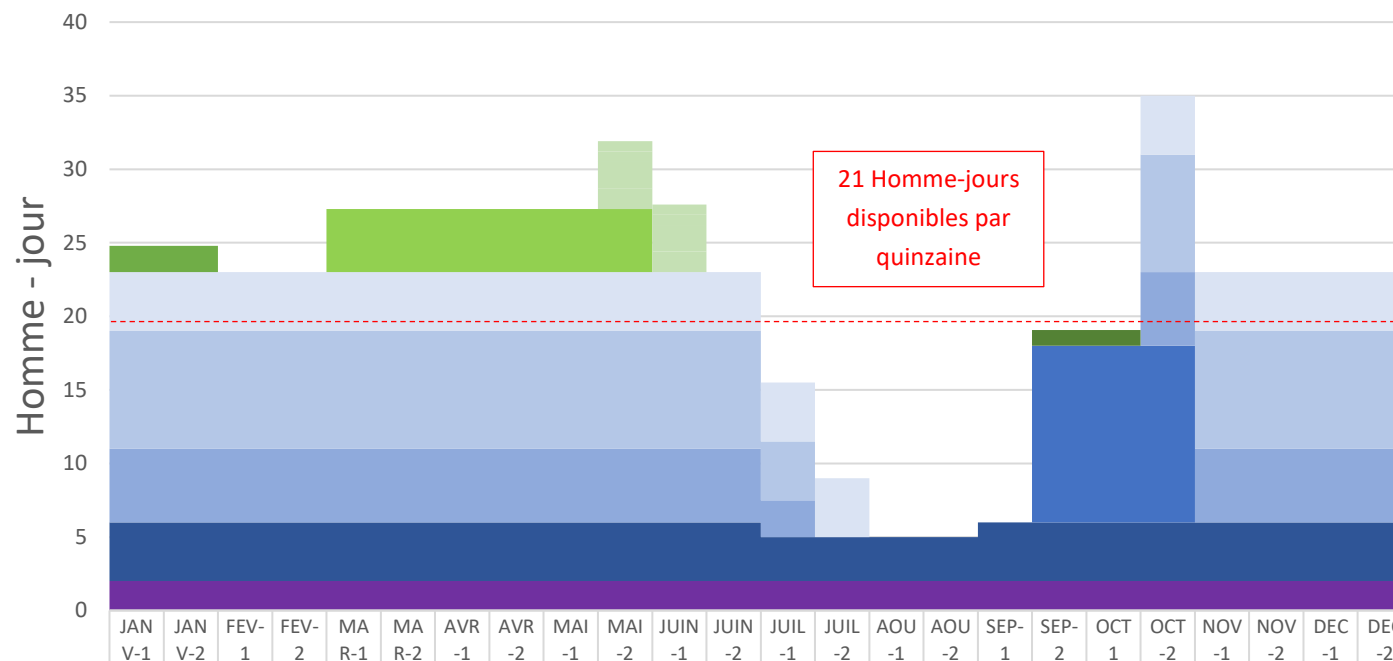
**MATERIEL & BÂTIMENTS :** Bergerie de 200m<sup>2</sup>, Machine à traire 12-24, 1 tank à lait, 20 nourrisseurs, 25 abreuvoirs, 15 râteliers, tracteur 50 cv, tracteur 95 cv, clôture 2000m, hangar de stockage de 250 m<sup>2</sup>, bétailière, semoir « semis-direct », faucheuse conditionneuse à fléau, presse balles rondes, épandeur à fumier, gyrobroyeur forestier, groupe électrogène, pick-up.



# CALENDRIER DE TRAVAIL

CALENDRIER DE TRAVAIL - CAS TYPE - SPOL HM

- faucheuse à fléau (1h/ha)
- fanage (1h/ha)
- endainage + pressage (2h30/ha)
- ramassage 2 UTH (2h/ha)
- semis (45min/ha)
- épandage fumier (2h30/ha)
- gyrobroyage (3h/ha)
- commercialisation (2h/j)
- transformation (4h/j)
- monotraite (2h30/j)
- assistance des MB (6h/j)
- surveillance (1h30-2h/j)
- alimentation (1h/j)



	JAN V-1	JAN V-2	FEV- 1	FEV- 2	MA R-1	MA R-2	AVR -1	AVR -2	MAI -1	MAI -2	JUIN -1	JUIN -2	JUIL -1	JUIL -2	AOU -1	AOU -2	SEP- 1	SEP- 2	OCT 1	OCT -2	NOV -1	NOV -2	DEC -1	DEC -2		
faucheuse à fléau (1h/ha)										0,7	0,7															
fanage (1h/ha)										0,7	0,7															
endainage + pressage (2h30/ha)										1,8	1,8															
ramassage 2 UTH (2h/ha)										1,4	1,4															
semis (45min/ha)																		1,07	1,07							
épandage fumier (2h30/ha)	1,8	1,8																								
gyrobroyage (3h/ha)					4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3																
commercialisation (2h/j)	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4						4	4	4	4	4	4	
transformation (4h/j)	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	4							8	8	8	8	8	8	
monotraite (2h30/j)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	2,5							5	5	5	5	5	5	
assistance des MB (6h/j)																		12	12	12						
surveillance (1h30-2h/j)	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
alimentation (1h/j)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	

Le nombre d'Hj total absorbé par les chefs d'exploitation est de 512,77 Hj, soit 3589,39 h/an.

Leur revenu horaire est estimé à 11,6 €/h chacun, soit 1,13 smic brut horaire par actif familial.



# ESTIMATION DÉTAILLÉE DES CHARGES

<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>133 827 €</b>
<b>Produit lait livré (50%)</b>	<b>24 442 €</b>
18 240 litres x 1,34 €	
<b>Produit lait transformé (50%)</b>	<b>64 022 €</b>
18 240 litres x 3,51 €	
<b>Produit viande</b>	<b>14 188 €</b>
<b>Produit brut</b>	<b>102 652 €</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>31 175 €</b>
DPB	7 770 €
Paievements redistributifs	2 584,28 €
Paievements verts	5 477,85 €
Aide ovine	7 475 €
ICHN montagne sèche	9 133,3 €

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>103 911 €</b>
<b>Charges végétales</b>	<b>1 717 €</b>
Engrais et amendements	0 €
Semences	854,25 €
Frais d'irrigation	0 €
Carburant et lubrifiants	862,58 €
<b>Charges animales</b>	<b>41 779 €</b>
Aliments du bétail	29 579,47 €
Frais vétérinaires	1 737,7 €
Autres frais d'élevage	9 993,69 €
Cotisations professionnelles	468,55 €
<b>Frais de transformation</b>	<b>3 534 €</b>
Ferments lactiques	72,5 €
Présure	57,5 €
Eau, électricité et gaz	2943,69 €
Produits d'entretien	250 €
Autocontrôles	210 €
<b>Frais de commercialisation</b>	<b>2 486 €</b>
Conditionnement	1 368 €
Transport	1 117,5 €
<b>Charges de personnel</b>	<b>10 460 €</b>
Rémunérations du personnel	0 €
Charges sociales du personnel	0 €
Cotisations sociales exploitants	10 460 €
<b>Charges financières</b>	<b>322 €</b>
<b>Autres charges</b>	<b>13 813 €</b>
Entretien et réparations matériel	1 695 €
Primes d'assurance	2 609 €
Frais de gestion	1 794 €
Petits équipements et fournitures	3 148 €
Frais postaux	564 €
Foncier (taxes et fermages)	4 003 €
<b>Amortissements</b>	<b>29 800 €</b>
Matériels et bâtiments d'élevage	7 881 €
Matériels et bâtiments de culture	14 678 €
Matériels et bâtiments de transformation	5 035,71 €
Autres	2 205 €



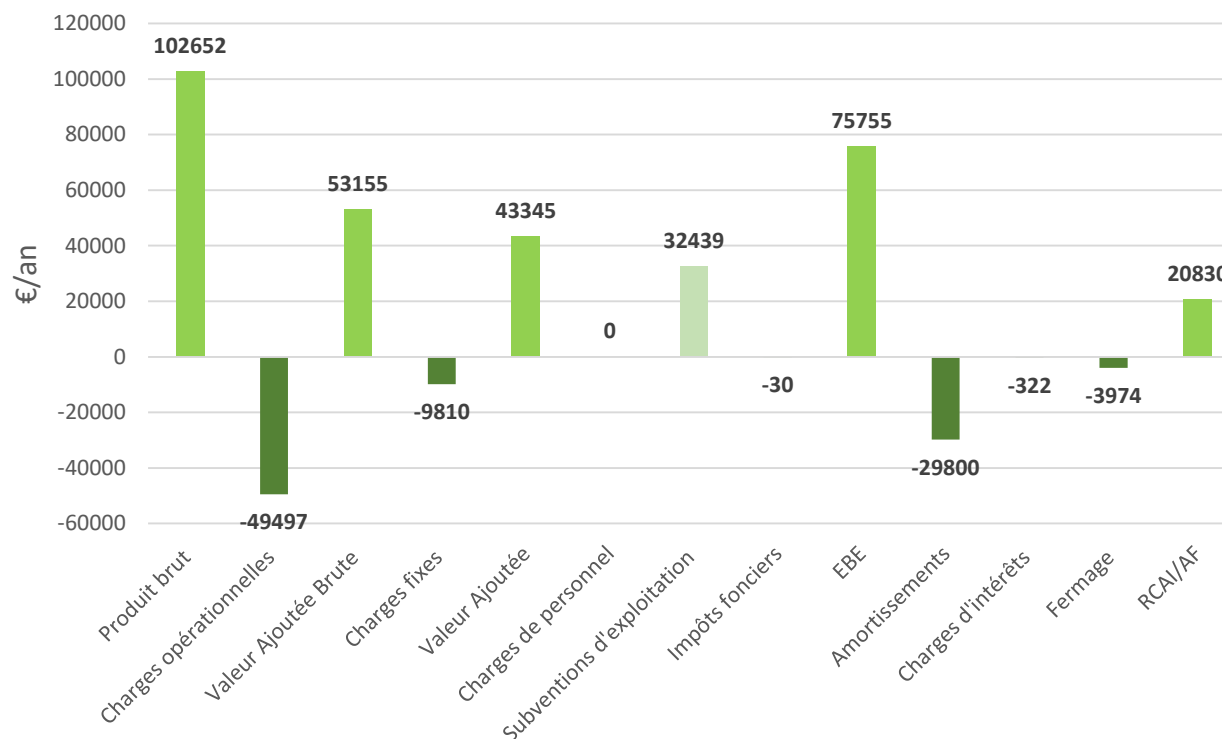
La **Valeur Ajoutée Brute (VAB)** correspond à la valorisation des facteurs de production (foncier, travail, etc.) et mesure la capacité d'un système à recouvrir les charges fixes et les charges de personnel. Ici, la VAB indique une productivité de la terre de **408 €/ha** (VAB/ha) et du travail de **103,66 €/Hj** (VAB/Hj).

La **performance économique (EBE)** mesure la capacité du système à amortir les investissements (mécanisation, matériel et bâtiments), à assumer les charges d'intérêts (prêts bancaires, soutiens financiers) et à maintenir ou augmenter la maîtrise foncière (fermage) afin de dégager un revenu pour les exploitants. Dans le cas présent, l'EBE **dépend à 43 % des subventions de la PAC** pour une production par brebis traite de 120 l/an.

Ce modèle d'exploitation agricole affecté au SPOL HM a le potentiel de dégager **un revenu par actif de 20 830 €/an**, ce qui équivaut à 1,1 smic brut par actif et par an.

## RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DU CAS TYPE SPOL HM

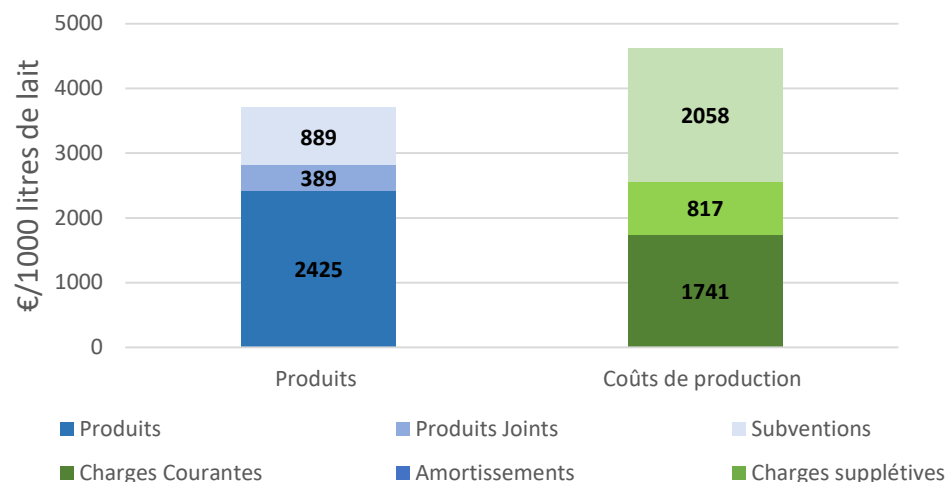


\*EBE = Excédent Brut d'Exploitation et RCAI = Revenu Courant Avant Impôts



## COÛTS DE PRODUCTION DU LAIT DE BREBIS

COÛTS DE PRODUCTION - LAIT DE BREBIS - CAS TYPE SPOLHM



La méthode de calcul des coûts de production mobilisée regroupe les postes de charges en trois grands groupes :

- **Les charges courantes** : ou « l'ensemble des charges de l'année donnant lieu à des flux monétaires sur l'exercice. » ;
- **Les amortissements** : ou « l'ensemble des charges calculées prenant en compte l'impact comptable d'une charge constatée à un instant  $t$  et répartie sur plusieurs années d'exercice afin de tenir compte de la durée d'exploitation de l'équipement. »
- **Les charges supplétives** : « Ces charges couvrent la rémunération des facteurs de production mis à disposition par l'exploitant (terre, capitaux, travail, etc.). C'est le résultat d'exploitation qui permet (ou pas) de les rémunérer ». Ce sont des charges extracomptables.

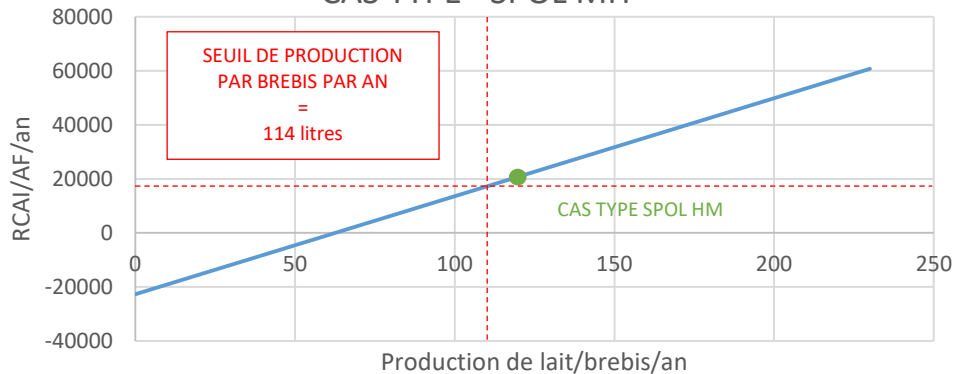
[Source : RMT économie des filières animales, coûts de production, 2013]

	POSTES DE CHARGES	€/1000 litres
CHARGES SUPPLÉTIVES	Foncier et capital	12
	Travail	2046
AMORTISSEMENTS	Mécanisation et matériel	724
	Bâtiments et installations	73
	Foncier et capital	21
CHARGES COURANTES	Achats aliments	811
	Approvisionnement des surfaces	23
	Frais d'élevage	385
	Mécanisation et matériel	141
	Bâtiments et installations	127
	Frais divers de gestion	136
	Foncier et capital	119
Travail	0	

D'après ce modèle, les prix qui permettraient de couvrir entièrement les coûts de production du lait (**prix de revient** = total coûts de production – produits joints et subventions) sont de 4,83 €/l pour le lait de brebis transformé et de 1,84 €/l pour le lait livré (système mixte à 50%-50%). Ainsi, les deux actifs familiaux présentés dans ce modèle pourraient se rémunérer à hauteur de deux smic bruts grâce à la commercialisation du lait. Toutefois, dans le cas présent, la rémunération permise par 1000 litres de lait s'élève à 1133 € pour deux AF au lieu de 2046 €/1000l pour atteindre deux smic bruts par AF.



### REVENU PAR ACTIF EN FONCTION DE LA PRODUCTION DE LAIT PAR BREBIS CAS TYPE - SPOL MH



## VARIABILITÉ DES RENDEMENTS DE LAIT

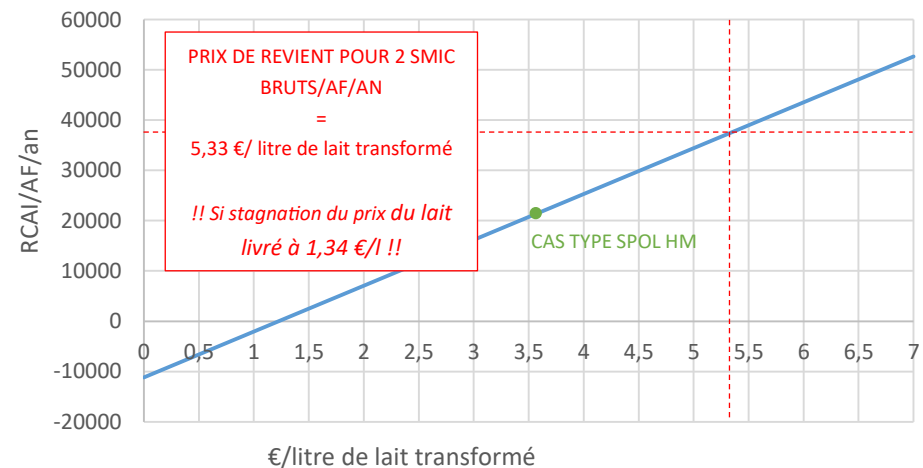
Le seuil de production par brebis traite par an est de 114 litres pour 304 brebis à la traite. En dessous de ce seuil, un actif familial dégagera moins d'un smic brut par an. En effet, **une variation de 1 litre de lait** sur la moyenne annuelle de production par brebis entraîne **une variation de 362,9 € du RCAI/AF/an**.

## VARIABILITÉ DU PRIX DU LAIT TRANSFORMÉ

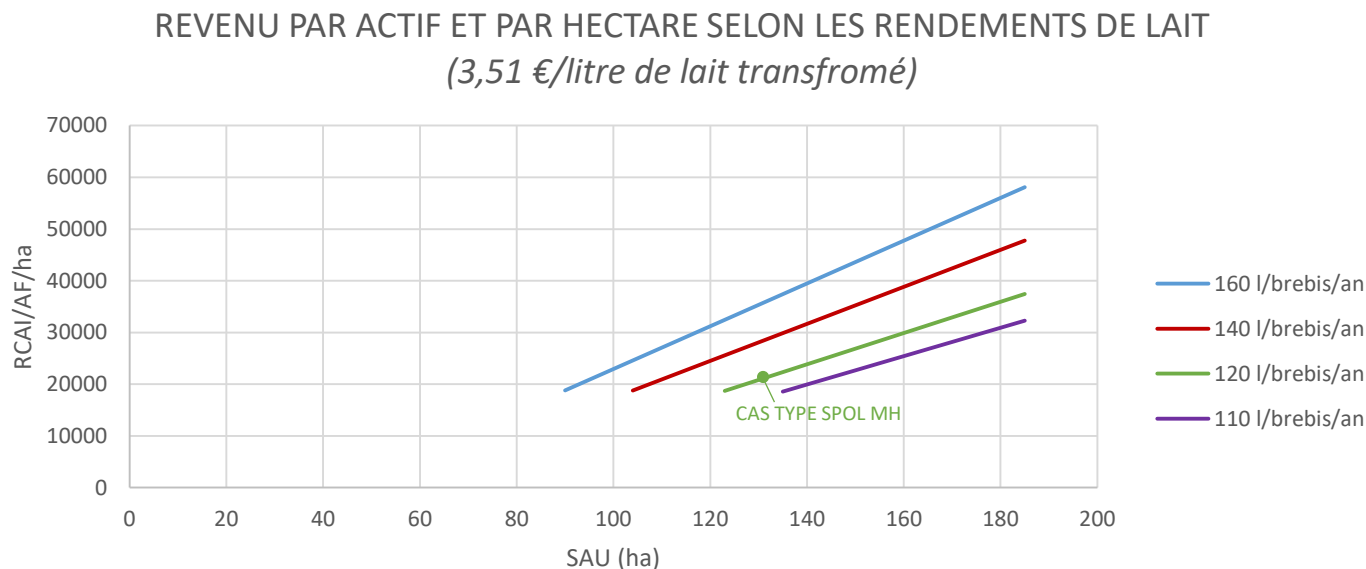
La forte variabilité de valorisation du lait transformé en Corse dépend de la localisation des EA, des opportunités de commercialisation et des types de produits transformés. Par conséquent, il est nécessaire de modéliser l'impact du prix du lait transformé sur le résultat économique des exploitations agricoles appartenant à ce système de production.

Ainsi, d'après le graphique ci-contre **une variation de 10 centimes du prix du lait transformé** entraîne dans le cas présent **une variation de 912 € sur le Revenu Courant Avant Impôts par actif et par an**.

### VARIATION DU REVENU SELON LE PRIX DU LITRE DE LAIT TRANSFORMÉ (120 l/brebis/an)



## LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU SPOLHM



Le résultat économique des exploitations agricoles attribuables au SPOLHM (50/50) se situe autour des courbes de tendance présentées ci-dessus.

Pour un même nombre d'Homme-jour disponible par an (2AF), un même chargement (3.1 animaux/ha) et selon la superficie exploitée et la production par brebis traite, les résultats économiques sont variables. Le seuil maximal théorique étant de 3,1 smic bruts/AF/an pour un rendement moyen de 160 litres/brebis/an et pour une surface de 185 ha (équivalent à 435 brebis à la traite) à condition que chaque actif familial puisse absorber 365 Hj de travail par an.

Afin que les exploitations agricoles de ce système de production conservent une moyenne de production annuelle par brebis nécessaire pour sécuriser leur revenu à plus d'un smic brut/AF/an, la SAU minimum à exploiter est de 135 ha pour un rendement minimum de 110 l/brebis/an.



## BILAN DES PERFORMANCES TECHNICO-ÉCONOMIQUES SPOL MH

Les données technico-économiques présentées ci-dessous sont une estimation des seuils minimum à ne pas franchir pour que les exploitants du SPOL HM puissent dégager plus d'un smic brut par actif par an.

PRIX lait transformé  
(€/l)

	VAB/ha	VAB/Hj	%SUB - EBE	RCAI/AF/an	SMIC brut annuel	RCAI/AF/h	SMIC but horaire	Production annuelle minimum par brebis traite (pour 304 BT et 130 ha)	SAU minimum (Chgmt 3.1 animaux/ha et 110 l/brebis/an)	Brebis à la traite (BT) minimum (pour 120 l/brebis/an et 130 ha)
3.51*	408	103.66	43	20 830	1.1	11.6	1.13	114 l/brebis/an	135 ha	286 brebis traites
4.675**	572	148.22	33.44	31 455	1.7	17.53	1.7	92 l/brebis/an	106 ha	223 brebis traites
4.713***	578	149.6	33.2	31 802	1.7	17.72	1.72	91 l/brebis/an	105 ha	222 brebis traites

Les résultats économiques présentés ci-dessus sont calculés selon un même chargement (3,1 animaux par brebis), une même SAU (130 ha), une même production annuelle par brebis traite (120 litres), et une même quantité de main d'œuvre (2AF).

\*Issu des données SIEOL capitalisées par l'IDELE

\*\* Issu des données d'enquêtes – 5% Brocciu / 95% Tomme

\*\*\* Issu des données d'enquêtes – 5% Brocciu / 20% Tomme / 55% Fromage frais / 20% Fromage affiné





# SYSTÈMES DE PRODUCTION OVINS LAITIERS HERBAGERS LIVREURS MONO-ÉLEVAGE





# CAS TYPE – SPOL HERBAGERS LIVREURS (HL)

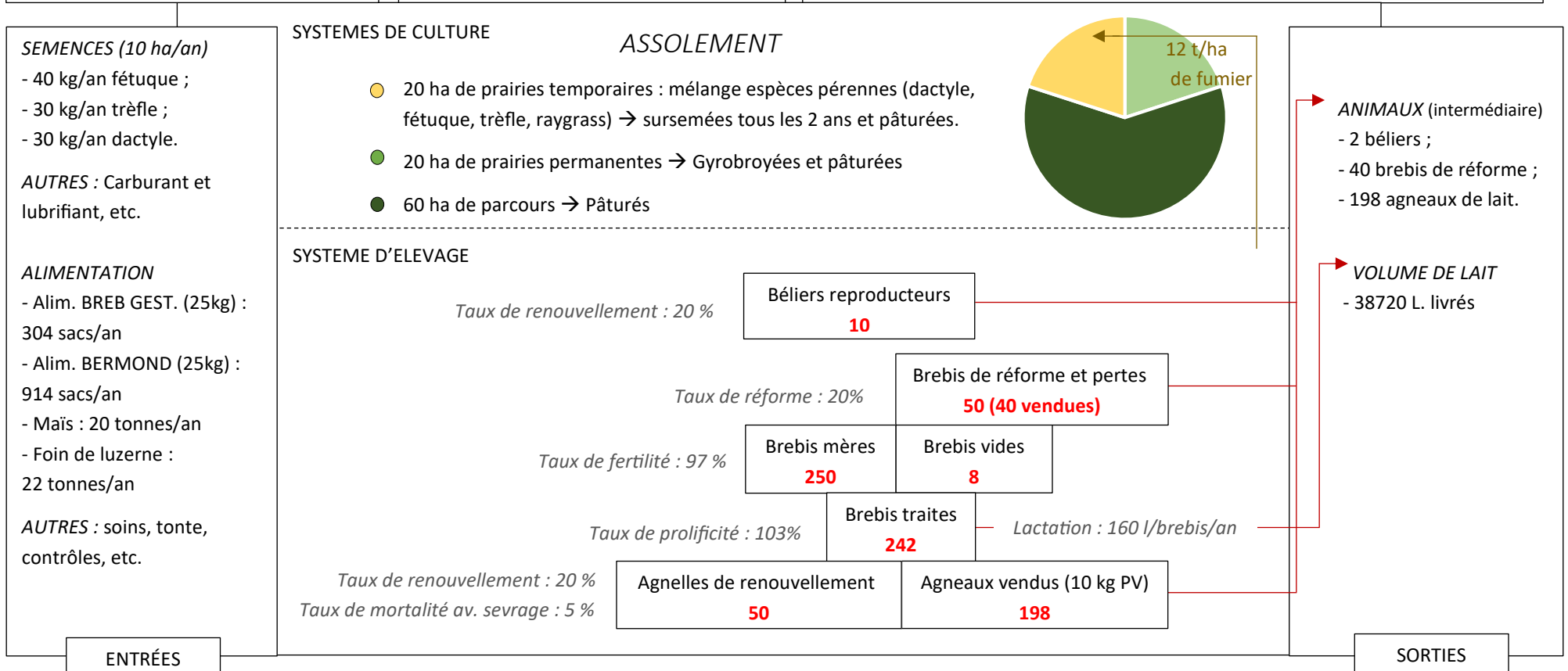
## SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT

Les exploitations agricoles affectables à ce modèle sont situées en coteaux et une bi-traite y est pratiquée.

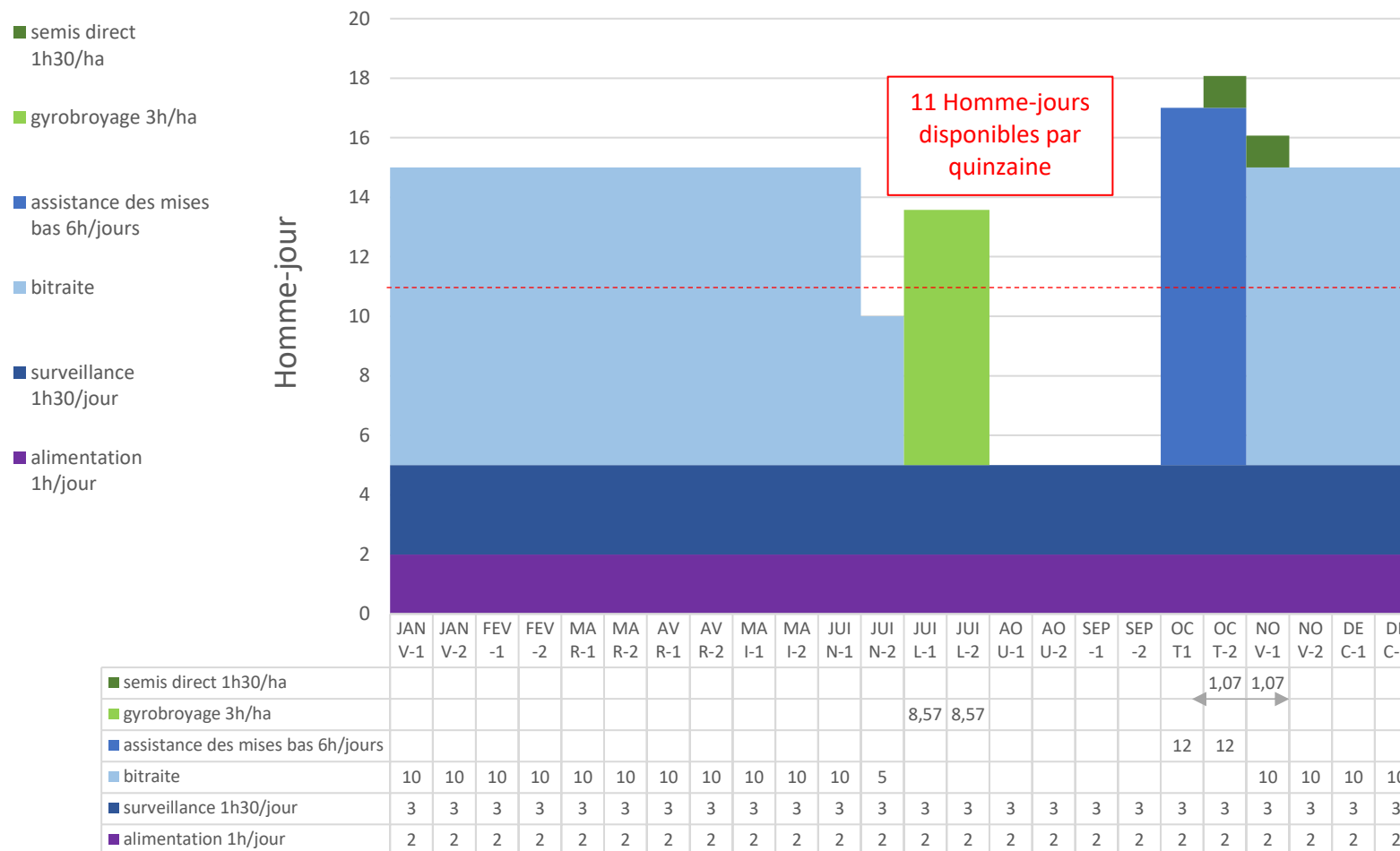
**SAU TOTALE : 100ha**  
**SURFACES EN PROPRIETE : 25 ha**  
**DPB : 80 ha**  
**SURFACES ELIGIBLES : 80 ha**

**ACTIFS FAMILIAUX : 1**  
**EMPLOYÉ PERMANENT : 0**  
**EMPLOYÉ TEMPORAIRE : 0**

**MATERIEL & BÂTIMENTS :** Bergerie de 200m<sup>2</sup>, Hangar 570m<sup>2</sup>, Machine à traire 6-12, 1 tank à lait, 10 nourrisseurs, 15 abreuvoirs, tracteur 95 cv, clôture 1500 ml, bétailière, semoir « semis-direct », épandeur à fumier, gyrobroyeur forestier, groupe électrogène, pick-up.



CALENDRIER DE TRAVAIL - CAS TYPE - SPOL HL



Le nombre d'Hj total absorbé par le chef d'exploitation est de 308,64 Hj, soit 2160,48 h/an.

Le revenu horaire de l'exploitant est estimé à 8,87 €/h, soit 0,86 smic brut horaire par actif familial.



## ESTIMATION DÉTAILLÉE DES CHARGES

<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>91 269 €</b>
<b>Produit lait livré (50%)</b>	<b>51 885 €</b>
38 720 litres x 1,34 €	
<b>Produit viande</b>	<b>6 776 €</b>
<b>Produit brut</b>	<b>58 661 €</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>32 608 €</b>
DPB	8 880 €
Paievements redistributifs	2 584,28 €
Paievements verts	6 260,4 €
Aide ovine	5 750 €
ICHN montagne sèche	9 133,3 €

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>86 365 €</b>
<b>Charges végétales</b>	<b>1 088 €</b>
Engrais et amendements	0 €
Semences	694,1 €
Frais d'irrigation	0 €
Carburant et lubrifiants	394,4 €
<b>Charges animales</b>	<b>41 779 €</b>
Aliments du bétail	27 005,44 €
Frais vétérinaires	1 040 €
Autres frais d'élevage	8 294,84 €
Cotisations professionnelles	300,52 €
<b>Charges de personnel</b>	<b>5 230 €</b>
Rémunérations du personnel	0 €
Charges sociales du personnel	0 €
Cotisations sociales exploitants	5 230 €
<b>Charges financières</b>	<b>260 €</b>
<b>Autres charges</b>	<b>15 609 €</b>
Entretien et réparations matériel	1 695 €
Primes d'assurance	2 609 €
Frais de gestion	1 794 €
Petits équipements et fournitures	1 201,59 €
Frais postaux	176,59 €
Foncier (taxes et fermages)	6 965,15 €
Transport	1 168,06 €
<b>Amortissements</b>	<b>22 399 €</b>
Matériels et bâtiments d'élevage	6 906 €
Matériels et bâtiments de culture	10 477 €
Autres	5 016 €

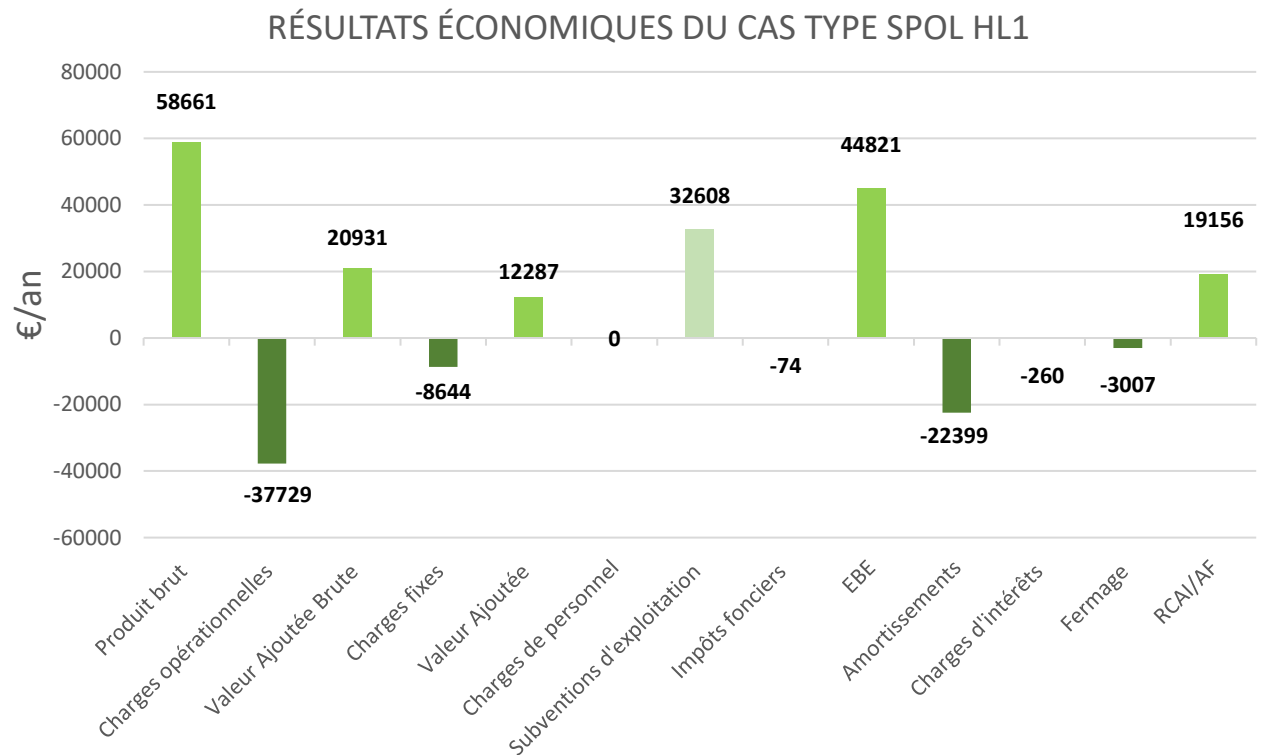


La **Valeur Ajoutée Brute (VAB)** correspond à la valorisation des facteurs de production (foncier, travail, etc.) et mesure la capacité du système à recouvrir les charges fixes et les charges de personnel. Ici, la VAB indique une productivité de la terre de **209,31 €/ha** (VAB/ha) et du travail de **67,81 €/Hj** (VAB/Hj).

La **performance économique (EBE)** mesure la capacité du système à amortir les investissements (mécanisation, matériel et bâtiments), à assumer les charges d'intérêts (prêts bancaires, soutiens financiers) et à maintenir ou augmenter la maîtrise foncière (fermage) afin de dégager un revenu pour les exploitants. Dans le cas présent, l'EBE **dépend à 73 % des subventions de la PAC** pour une production par brebis traite de 180 l/an.

Ce modèle d'exploitation agricole affecté au SPOL HL1 a le potentiel de dégager **un revenu par actif de 19 156 €/an**, ce qui équivaut à 1,03 smic brut par actif et par an.

## COÛT DE PRODUCTION DU LAIT DE BREBIS

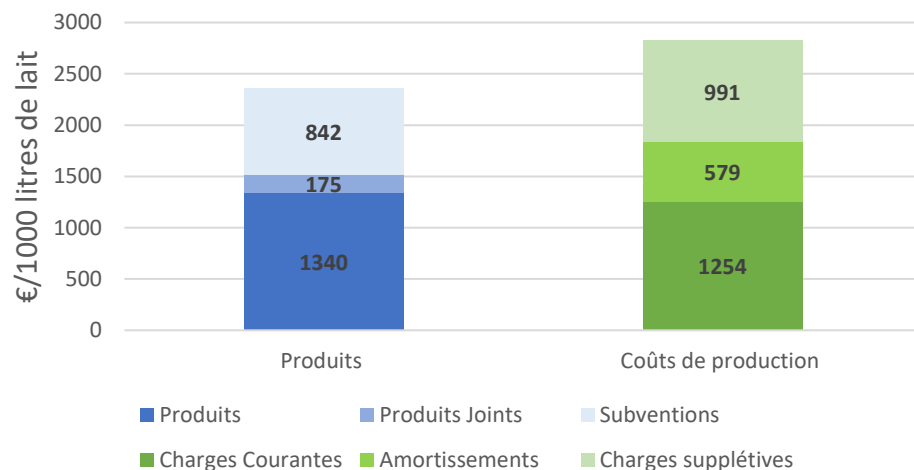


\*EBE = Excédent Brut d'Exploitation et RCAI = Revenu Courant Avant Impôts



## COÛTS DE PRODUCTION DU LAIT DE BREBIS

COÛTS DE PRODUCTION - LAIT DE BREBIS  
CAS TYPE SPOL HL1



	POSTES DE CHARGES	€/1000 litres
CHARGES SUPPLÉTIVES	Foncier et capital	28
	Travail	964
AMORTISSEMENTS	Mécanisation et matériel	459
	Bâtiments et installations	101
	Foncier et capital	19
CHARGES COURANTES	Achats aliments	697
	Approvisionnement des surfaces	18
	Frais d'élevage	214
	Mécanisation et matériel	41
	Bâtiments et installations	76
	Frais divers de gestion	121
	Foncier et capital	86
Travail	0	

La méthode de calcul des coûts de production mobilisée regroupe les postes de charges en trois grands groupes :

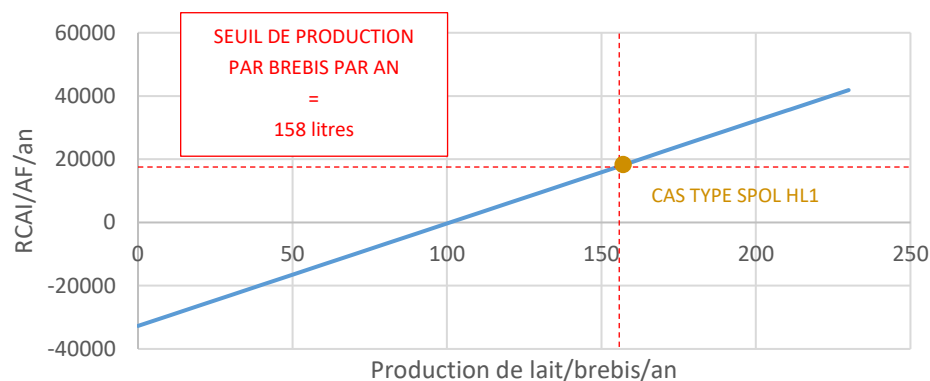
- **Les charges courantes** : ou « l'ensemble des charges de l'année donnant lieu à des flux monétaires sur l'exercice. » ;
- **Les amortissements** : ou « l'ensemble des charges calculées prenant en compte l'impact comptable d'une charge constatée à un instant  $t$  et répartie sur plusieurs années d'exercice afin de tenir compte de la durée d'exploitation de l'équipement. »
- **Les charges supplétives** : « Ces charges couvrent la rémunération des facteurs de production mis à disposition par l'exploitant (terre, capitaux, travail, etc.). C'est le résultat d'exploitation qui permet (ou pas) de les rémunérer ». Ce sont des charges extracomptables.

[Source : RMT économie des filières animales, coûts de production, 2013]

D'après ce modèle, le prix qui permettrait de couvrir entièrement les coûts de production du lait (**prix de revient** = total coûts de production – produits joints et subventions) est de 1,81 €/l de lait livré, soit 0,47 € de plus que le prix réel estimé (source : IDELE). Ainsi, les deux actifs familiaux présentés dans ce modèle pourraient se rémunérer à hauteur de deux smic bruts grâce à la commercialisation du lait. Toutefois, dans le cas présent, la rémunération permise par 1000 litres de lait s'élève à 36 € pour un AF au lieu de 964 €/1000l pour atteindre deux smic bruts.



### REVENU EN FONCTION DE LA PRODUCTION DE LAIT PAR BREBIS CAS TYPE - SPOL HL1



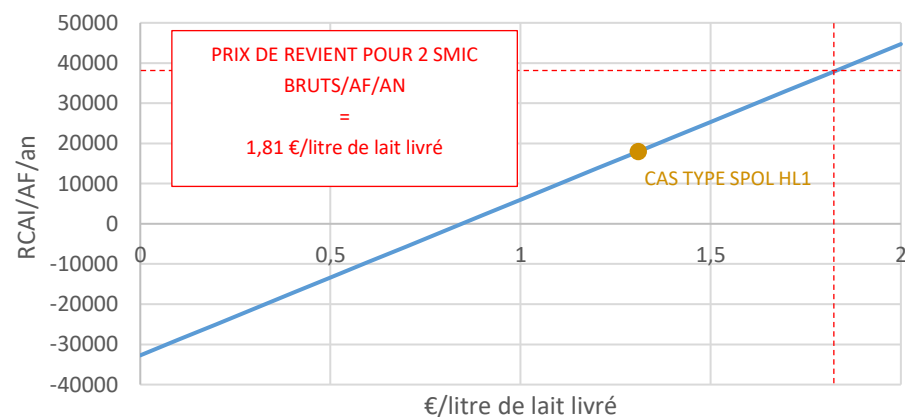
## VARIABILITÉ DES RENDEMENTS DE LAIT

Le seuil de production par brebis traite par an est de 158 litres pour 242 brebis à la traite. En dessous de ce seuil, un actif familial dégagera moins d'un smic brut par an. En effet, **une variation de 1 litre de lait** sur la moyenne annuelle de production par brebis entraîne **une variation de 324,3 € du RCAI/AF/an**.

## VARIABILITÉ DU PRIX DU LAIT LIVRÉ

D'après le graphique ci-contre, **une variation de 10 centimes du prix du lait livré** entraîne dans le cas présent **une variation de 3872,13 € sur le Revenu Courant Avant Impôts par actif et par an**.

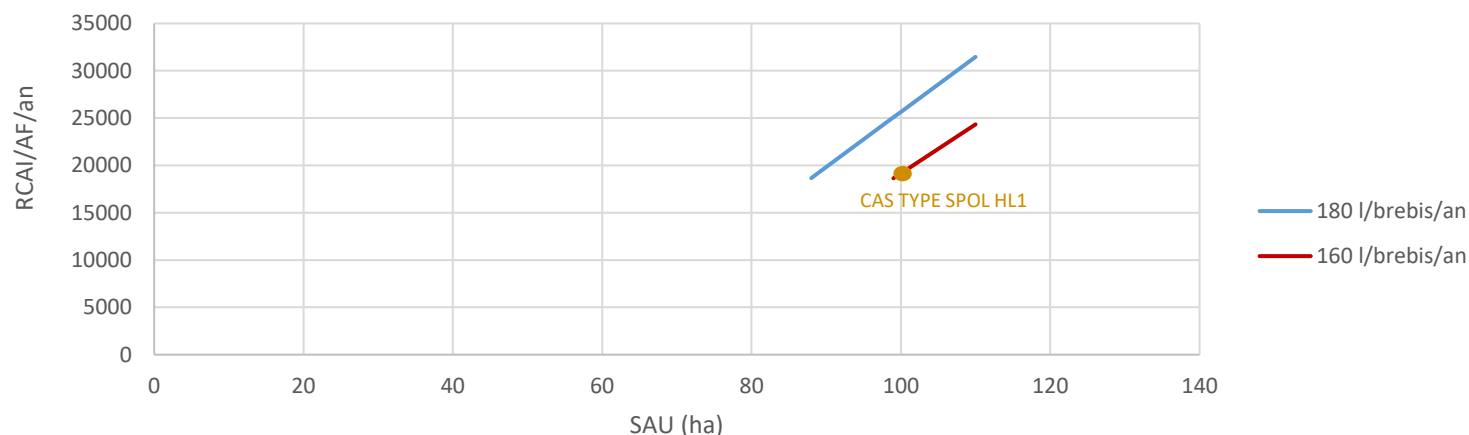
### VARIATION DU REVENU SELON PRIX DU LITRE DE LAIT LIVRÉ (160 l/brebis/an)





## LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU SPOL HL1

REVENU PAR ACTIF ET PAR HECTARE SELON LES RENDEMENTS DE LAIT  
(1,34 €/litre de lait livré)



Le résultat économique des exploitations agricoles attribuables au SPOL HL1 se situe autour des courbes de tendance présentées ci-dessus.

Pour un même nombre d'Homme-jour disponible par an (1AF), un même chargement (3 animaux/ha) et selon la superficie exploitée et la production par brebis traite, les résultats économiques sont variables. Le seuil maximal théorique étant de 1,68 smic brut/AF/an pour un rendement moyen de 180 litres/brebis/an et pour une surface de 110 ha (équivalant à 266 brebis à la traite) à condition que chaque actif familial puisse absorber 365 Hj de travail par an.

Afin que les exploitations agricoles de ce système de production conservent une moyenne de production annuelle par brebis nécessaire pour sécuriser leur revenu à plus d'un smic brut/AF/an, la SAU minimum à exploiter est de 99 ha pour un rendement minimum de 160 l/brebis/an.



## VARIABILITÉ DES RENDEMENTS DE LAIT

Les données technico-économiques présentées ci-dessous sont une estimation des seuils minimum à ne pas franchir pour que les exploitants du SPOL HL1 puissent dégager plus d'un smic brut par actif par an.

PRIX lait livré (€/l)	VAB/ha	VAB/Hj	%SUB - EBE	RCAI/AF/an	SMIC brut annuel	RCAI/AF/h	SMIC but horaire	Production annuelle minimum par brebis traite	SAU minimum	Brebis à la traite (BT) minimum
								(pour 242 BT et 100 ha)	(Chgmt 3 animaux/ha et 160 l/brebis/an)	(pour 160 l/brebis/an et 100 ha)
1.34*	209.31	67.81	73	19 156	1.03	8.87	0.86	158 l/brebis/an	99 ha	240 brebis traites
1.81**	391.3	126.7	51.74	37 355	2	17.29	1.69	117 l/brebis/an	73 ha	223 brebis traites

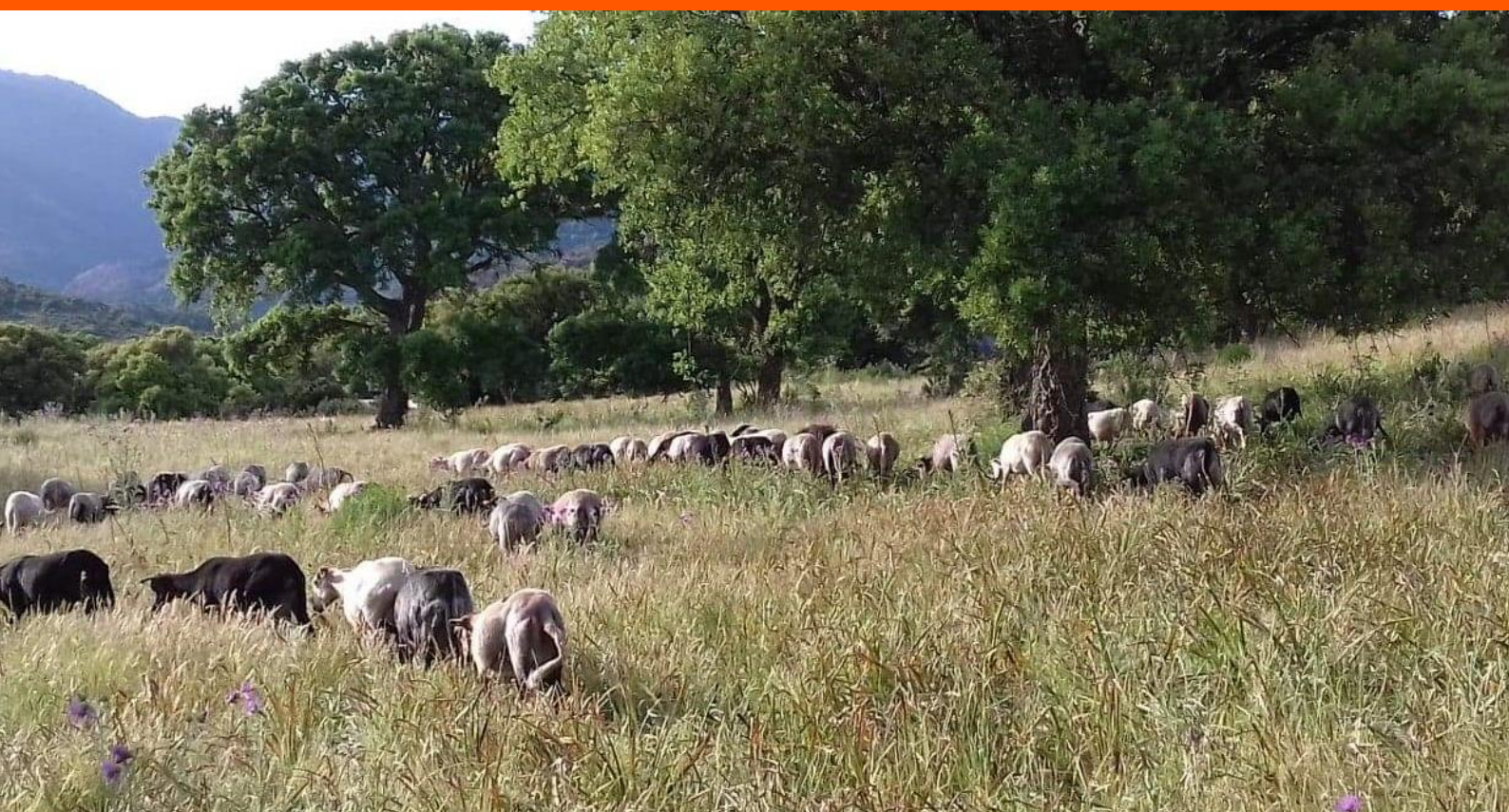
Les résultats économiques présentés ci-dessus sont calculés selon un même chargement (3 animaux par brebis), une même SAU (100 ha), une même production annuelle par brebis traite (160 litres), et une même quantité de main d'œuvre (1AF).

\*Issu des données SIEOL capitalisées par l'IDELE

\*\* Prix de revient calculé



# SYSTÈMES DE PRODUCTION OVINS LAITIERS FOURRAGERS LIVREURS





## CAS TYPE – SPOL FOURRAGERS LIVREURS (FL)

Les exploitations agricoles affectables à ce modèle sont situées en plaine, une bi-traite y est pratiquée et les parcelles cultivées sont irriguées.

## SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT

**SAU TOTALE : 150ha**

**SURFACES EN PROPRIÉTÉ : 15 ha**

**DPB : 150 ha**

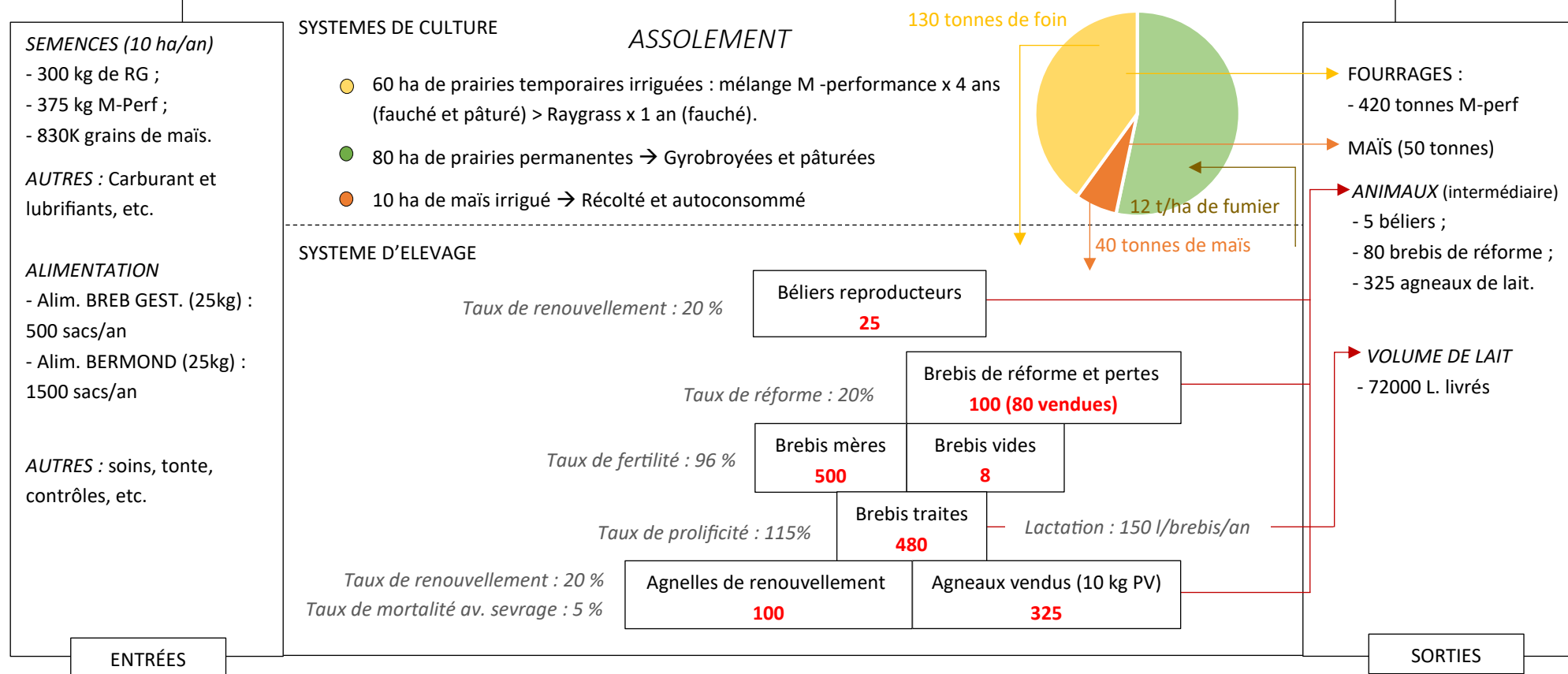
**SURFACES ELIGIBLES : 150 ha**

**ACTIFS FAMILIAUX : 2**

**EMPLOYÉ PERMANENT : 1**

**EMPLOYÉ TEMPORAIRE : 1 (8 mois)**

**MATÉRIEL & BÂTIMENTS :** Bergerie de 200m<sup>2</sup>, machine à traire 12-24, 1 tank à lait de 520 litres, 30 auges, 2 râteliers simples, 2 bétailières 3 silos à grain, hangar de stockage, hangar pour matériel, 2 tracteurs 90 cv, 1 tracteur cv, 1 moissonneuse batteuse, matériel de fauche et de conditionnement, remorque à plateau, matériel de fertilisation, pulvérisateur porté, matériel pour travail du sol, gyrobroyeur forestier, 2 pick-up, 4000 ml de clôture.



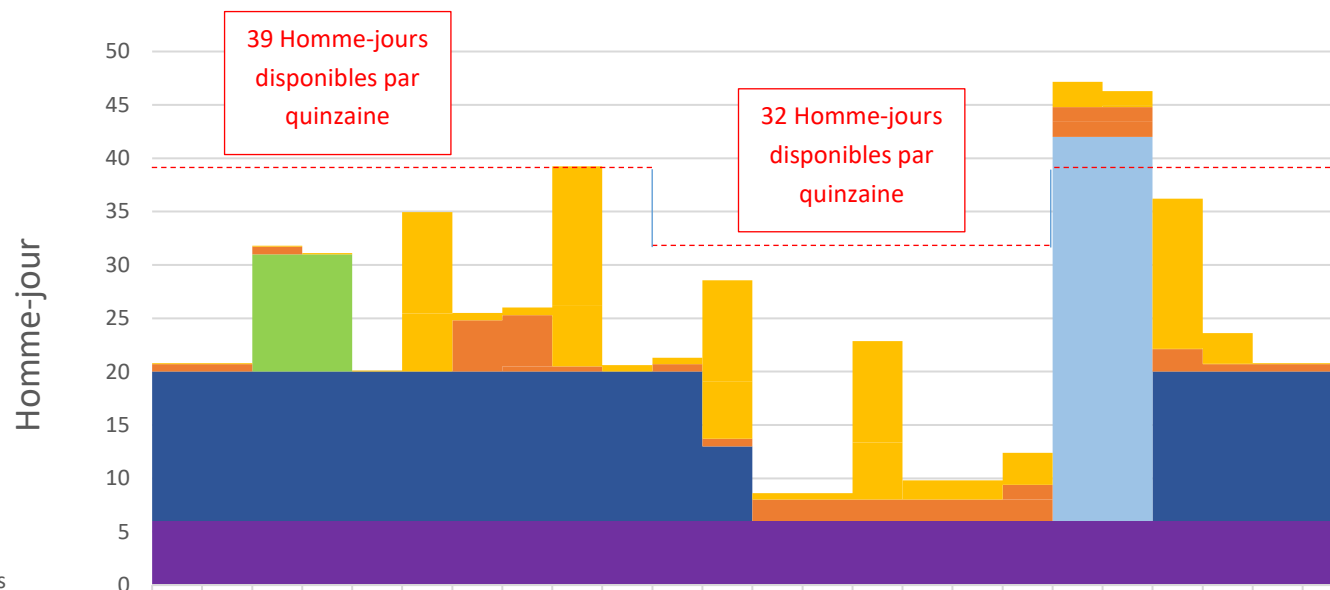
\*Mélange M-Performance (30% fétuque, 11% dactyle, 8% RG, 27% luzerne, 17% trèfle, 7% lotier)



# CALENDRIER DE TRAVAIL

- Surveillance et alimentation
- Bi-traite
- Assistance des MB (7h/j) pour 3 UTH
- Gyrobroyage (2h/ha)
- Maïs - Fertilisation, Irrigation, Désherbage
- Maïs - Broyage au semis
- Maïs - Récolte
- Foin - Fertilisation et irrigation
- Foin - Travail du sol au semis
- Foin - Fauche à la mise en bottes

CALENDRIER DE TRAVAIL - CAS TYPE SPOL FL



	JA-1	JA-2	F-1	F-2	MA-1	MA-2	AV-1	AV-2	M-1	M-2	JU-1	JU-2	JUL-1	JUL-2	A-1	A-2	SE-1	SE-2	O-1	O-2	N-1	N-2	D-1	D-2
Foin - Fauche à la mise en bottes	0	0	0	0	0	9,5	0	0	13,1	0	0	9,5	0	0	9,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Foin - Travail du sol au semis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,8	1,8	3	2,35	1,4	14	2,8	0	0
Foin - Fertilisation et irrigation	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	5,45	0,7	0,7	5,65	0,6	0,6	5,35	0,6	0,6	5,35	0	0	0	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Maïs - Récolte																		1,4	1,4	1,4				
Maïs - Broyage au semis	0,7	0,7	0,7				4,8	4,8											1,4	1,4	2,1	0,7	0,7	0,7
Maïs - Fertilisation, Irrigation, Désherbage							0,5	0,5			0,7	0,7	2	2	2	2	2	2						
Gyrobroyage (2h/ha)			11	11																				
Assistance des MB (7h/j) pour 3 UTH																			36	36				
Bi-traite	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	7									14	14	14	14
Surveillance et alimentation	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6

Le nombre total absorbé par les chefs d'exploitations est de 207,75 Hj, soit 1454,25 h/an.

Le revenu horaire de l'exploitant est estimé à 15,97 €/h, soit 1,56 smic brut horaire par actif familial.



## ESTIMATION DÉTAILLÉE DES CHARGES

<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>267 738 €</b>
<b>Produit lait livré</b>	<b>96 480 €</b>
72 000 litres x 1,34 €	
<b>Produit viande</b>	<b>11 380 €</b>
<b>Produit culture</b>	<b>111 006 €</b>
<b>Produit brut</b>	<b>218 866 €</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>48 872 €</b>
DPB	16 650 €
Paievements redistributifs	2 584,28 €
Paievements verts	11 738,25 €
Aide ovine	11 500 €
ZSCN/C	6 400 €

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>225 239 €</b>
<b>Charges végétales</b>	<b>35 354 €</b>
Engrais et amendements	17 461,6 €
Semences	7 192,01 €
Frais d'irrigation	5 740 €
Carburant et lubrifiants	4 970 €
<b>Charges animales</b>	<b>31 331 €</b>
Aliments du bétail	21 780 €
Frais vétérinaires	1 040 €
Autres frais d'élevage	6 878,09 €
Cotisations professionnelles	572,55 €
<b>Charges de personnel</b>	<b>54 298 €</b>
Rémunérations du personnel	31 091 €
Charges sociales du personnel	12 747,31 €
Cotisations sociales exploitants	10 460 €
<b>Charges financières</b>	<b>4 227 €</b>
<b>Autres charges</b>	<b>45 393 €</b>
Entretien et réparations matériel	8 996 €
Primes d'assurance	3 727 €
Frais de gestion	3 751 €
Petits équipements et fournitures	9 538 €
Frais postaux	254,23 €
Foncier (taxes et fermages)	18 887,25 €
Transport	2 400 €
<b>Amortissements</b>	<b>54 636 €</b>
Matériels et bâtiments d'élevage	7 152 €
Matériels et bâtiments de culture	39 833 €
Autres	7 650 €



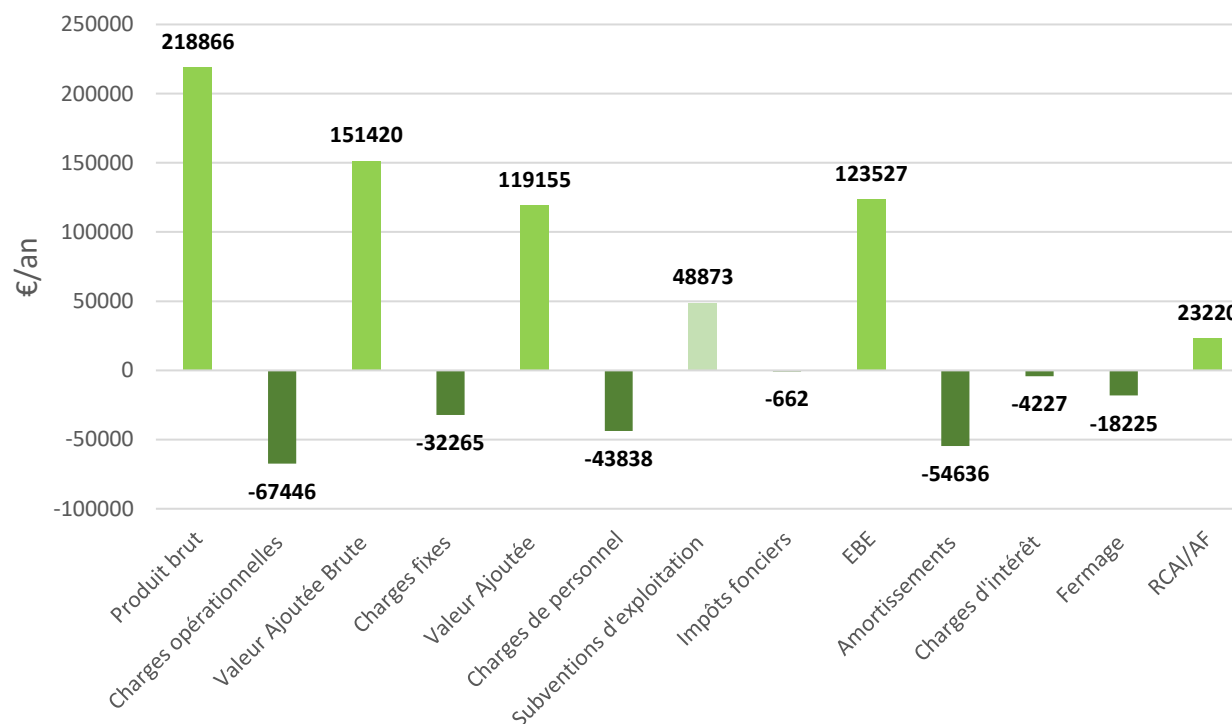
## RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

La **Valeur Ajoutée Brute (VAB)** correspond à la valorisation des facteurs de production (foncier, travail, etc.) et mesure la capacité du système à recouvrir les charges fixes et les charges de personnel. Ici, la VAB indique une productivité de la terre de **1 009,47 €/ha** (VAB/ha) et du travail de **265,3 €/Hj** (VAB/Hj).

La **performance économique (EBE)** mesure la capacité du système à amortir les investissements (mécanisation, matériel et bâtiments), à assumer les charges d'intérêts (prêts bancaires, soutiens financiers) et à maintenir ou augmenter la maîtrise foncière (fermage) afin de dégager un revenu pour les exploitants. Dans le cas présent, l'EBE **dépend à 39 % des subventions de la PAC** pour une production par brebis traite de 150 l/an.

Ce modèle d'exploitation agricole affecté au SPOL FL a le potentiel de dégager **un revenu par actif de 23 220 €/an**, ce qui équivaut à 1,24 smic brut par actif et par an.

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DU CAS TYPE SPOL FL



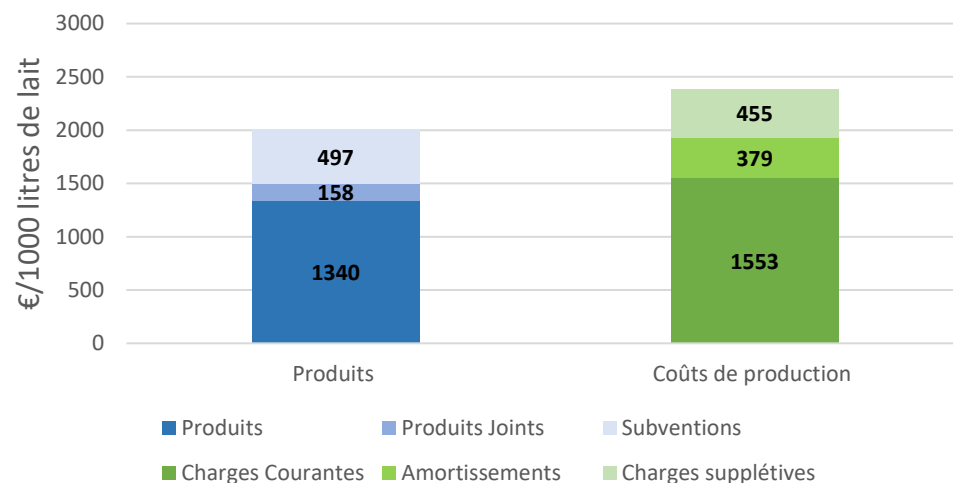
\*EBE = Excédent Brut d'Exploitation et RCAI = Revenu Courant Avant Impôts





## COÛTS DE PRODUCTION DU LAIT DE BREBIS

COÛTS DE PRODUCTION - LAIT DE BREBIS  
CAS TYPE SPOL FL



	POSTES DE CHARGES	€/1000 litres
CHARGES SUPPLÉTIVES	Foncier et capital	14
	Travail	440
AMORTISSEMENTS	Mécanisation et matériel	324
	Bâtiments et installations	44
	Foncier et capital	11
	Achats aliments	303
	Approvisionnement des surfaces	107
	Frais d'élevage	116
CHARGES COURANTES	Mécanisation et matériel	213
	Bâtiments et installations	17
	Frais divers de gestion	80
	Foncier et capital	200
	Travail	518

La méthode de calcul des coûts de production mobilisée regroupe les postes de charges en trois grands groupes :

- **Les charges courantes** : ou « l'ensemble des charges de l'année donnant lieu à des flux monétaires sur l'exercice. » ;
- **Les amortissements** : ou « l'ensemble des charges calculées prenant en compte l'impact comptable d'une charge constatée à un instant  $t$  et répartie sur plusieurs années d'exercice afin de tenir compte de la durée d'exploitation de l'équipement. »
- **Les charges supplétives** : « Ces charges couvrent la rémunération des facteurs de production mis à disposition par l'exploitant (terre, capitaux, travail, etc.). C'est le résultat d'exploitation qui permet (ou pas) de les rémunérer ». Ce sont des charges extracomptables.

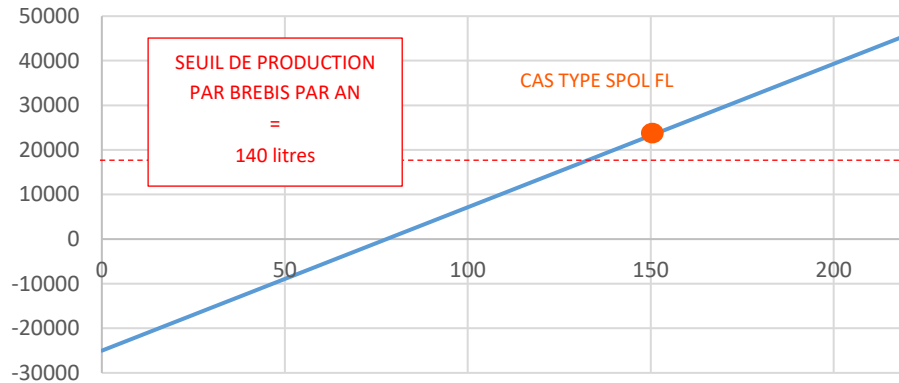
[Source : RMT économie des filières animales, coûts de production, 2013]

D'après ce modèle, le prix qui permettrait de couvrir entièrement les coûts de production du lait (**prix de revient** = total coûts de production – produits joints et subventions) est de 1,73 €/l de lait livré, soit 0,29 € de plus que le prix réel estimé (source : IDELE). Ainsi, les deux actifs familiaux présentés dans ce modèle pourraient se rémunérer à hauteur de deux smic bruts grâce à la commercialisation du lait et du fourrage.

*Note : Les charges et subventions ont été affectées « manuellement » à l'atelier ovin selon une répartition des surfaces utilisées (65%) ou de la part de capital mobilisé (50%). Nous avons estimé à 85% le temps de travail dédié à cet atelier.*



## REVENU EN FONCTION DE LA PRODUCTION DE LAIT PAR BREBIS CAS TYPE - SPOL FL



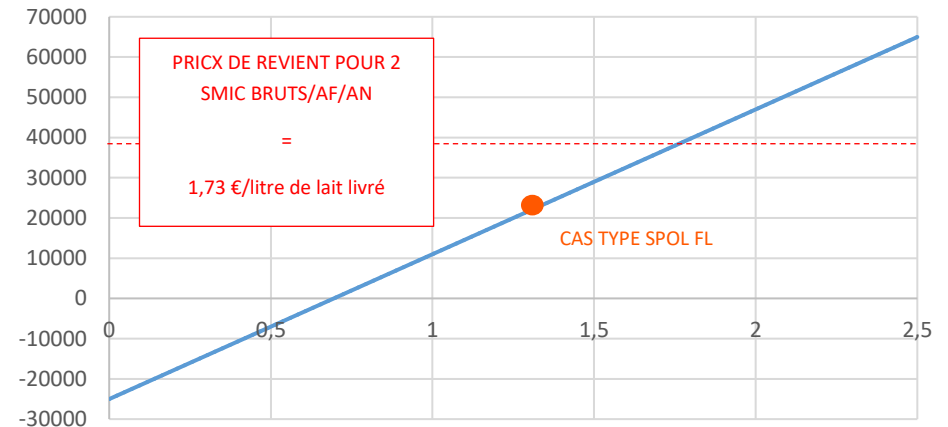
## VARIABILITÉ DES RENDEMENTS DE LAIT

Le seuil de production par brebis traite par an est de 136 litres pour 480 brebis à la traite. En dessous de ce seuil, un actif familial dégagera moins d'un smic brut par an. En effet, **une variation de 1 litre de lait** sur la moyenne annuelle de production par brebis entraîne **une variation de 321,6 € du RCAI/AF/an**.

## VARIABILITÉ DU PRIX DU LAIT LIVRÉ

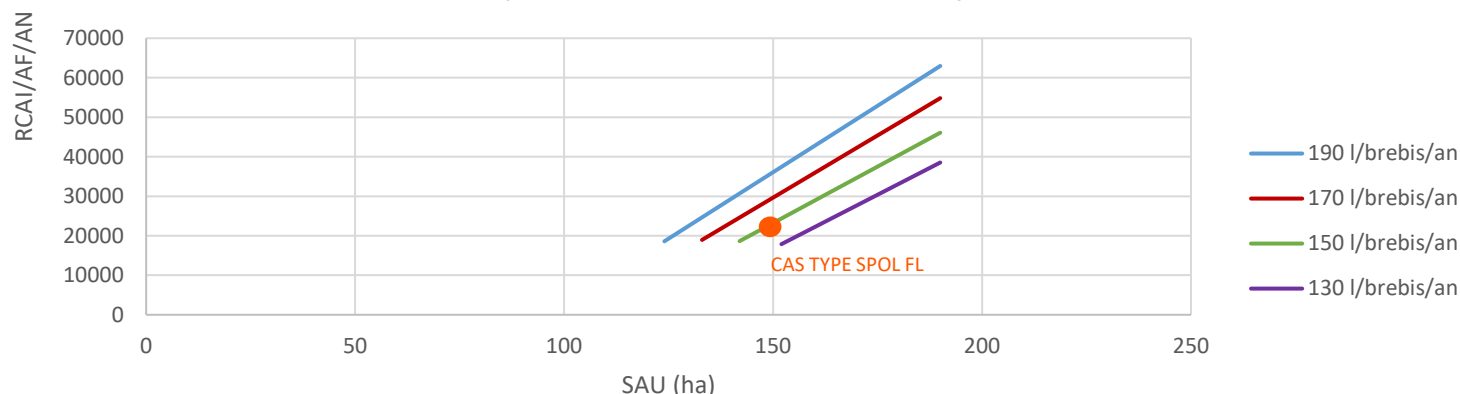
D'après le graphique ci-contre, **une variation de 10 centimes du prix du lait livré** entraîne dans le cas présent **une variation de 3600 € sur le Revenu Courant Avant Impôts par actif et par an**.

### VARIATION DU REVENU SELON LE PRIX DU LITRE DE LAIT LIVRÉ (150 litres/brebis/an)



## LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU SPOL FL

REVENU PAR ACTIF ET PAR HECTARE SELON LES  
RENDEMENTS DE LAIT  
(1,34 €/litre de lait livré)



Le résultat économique des exploitations agricoles attribuables au SPOL FL se situe autour des courbes de tendance présentées ci-dessus.

Pour un même nombre d'Homme-jour disponible par an (2AF), un même chargement (4,1 animaux/ha) et selon la superficie exploitée et la production par brebis traite, les résultats économiques sont variables. Le seuil maximal théorique étant de 3,34 smic bruts/AF/an pour un rendement moyen de 190 litres/brebis/an et pour une surface de 190 ha (équivalent à 598 brebis à la traite) à condition que chaque actif familial puisse absorber 365 Hj de travail par an.

Afin que les exploitations agricoles de ce système de production conservent une moyenne de production annuelle par brebis nécessaire pour sécuriser leur revenu à plus d'un smic brut/AF/an, la SAU minimum à exploiter est de 153 ha pour un rendement minimum de 130 l/brebis/an.



## LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU SPOL FL

Les données technico-économiques présentées ci-dessous sont une estimation des seuils minimum à ne pas franchir pour que les exploitants du SPOL FL puissent dégager plus d'un smic brut par actif par an.

PRIX lait livré (€/l)	VAB/ha	VAB/Hj	%SUB - EBE	RCAI/AF/an	SMIC brut annuel	RCAI/AF/h	SMIC but horaire	Production annuelle minimum par brebis traite	SAU minimum	Brebis à la traite (BT) minimum
								(pour 480 BT et 150 ha)	(Chgmt 4.1 animaux/ha et 150 l/brebis/an)	(pour 150 l/brebis/an et 150 ha)
1.34*	1 009.47	728.87	39	23 220	1.24	15.97	1.56	136 l/brebis/an	142 ha	435 brebis traites
1.73**	1 196.67	864.02	32	37 260	2	25.62	2.5	105 l/brebis/an	123 ha	337 brebis traites

Les résultats économiques présentés ci-dessus sont calculés selon un même chargement (4.1 animaux par brebis), une même SAU (150 ha), une même production annuelle par brebis traite (150 litres), et une même quantité de main d'œuvre (2AF, 1 salarié permanent et 1 salarié temporaire).

\*Issu des données SIEOL capitalisées par l'IDELE

\*\* Prix de revient calculé



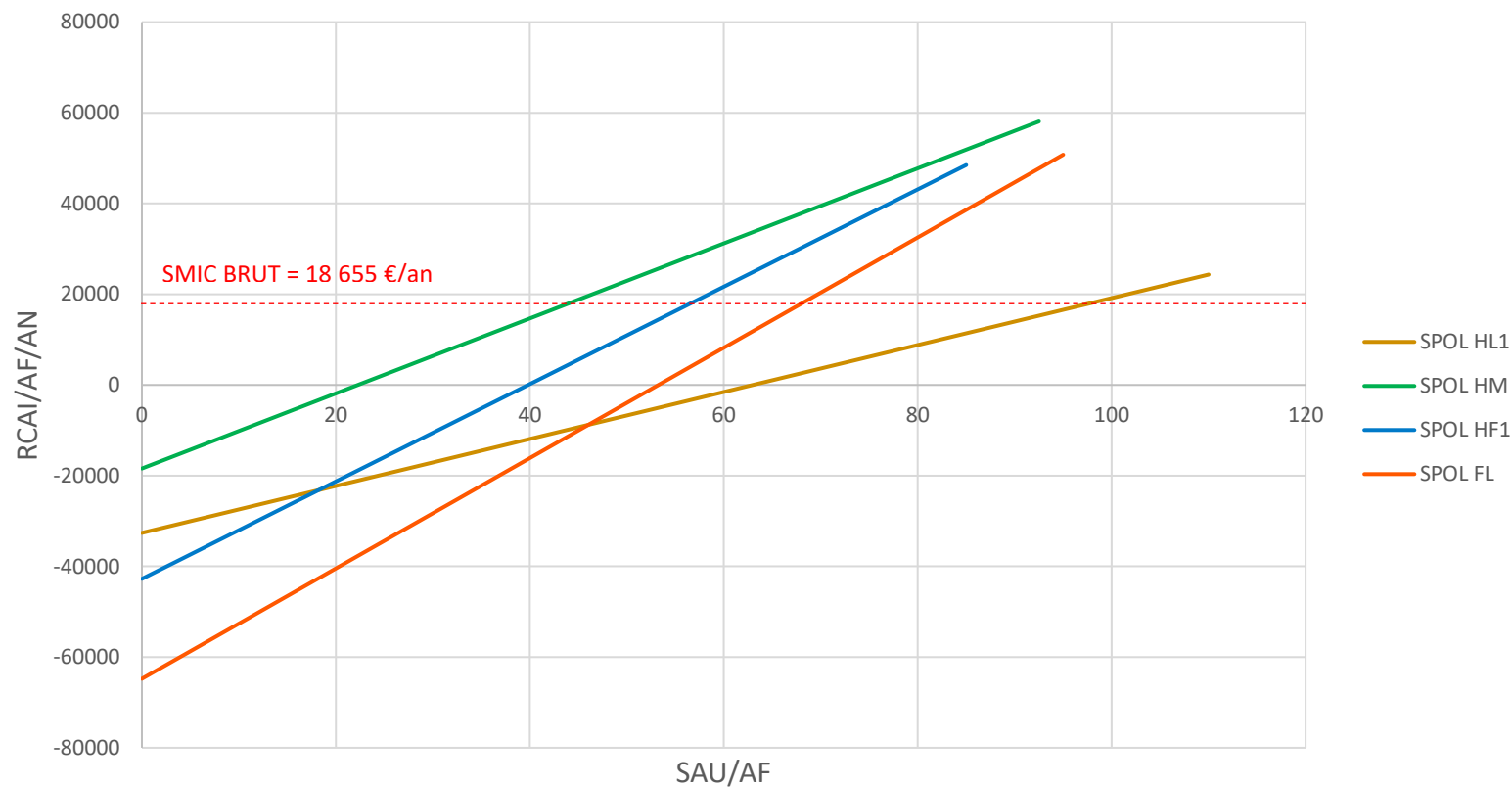
# RÉSULTATS COMPARÉS DES SYSTÈMES DE PRODUCTION OVINS LAITIERS





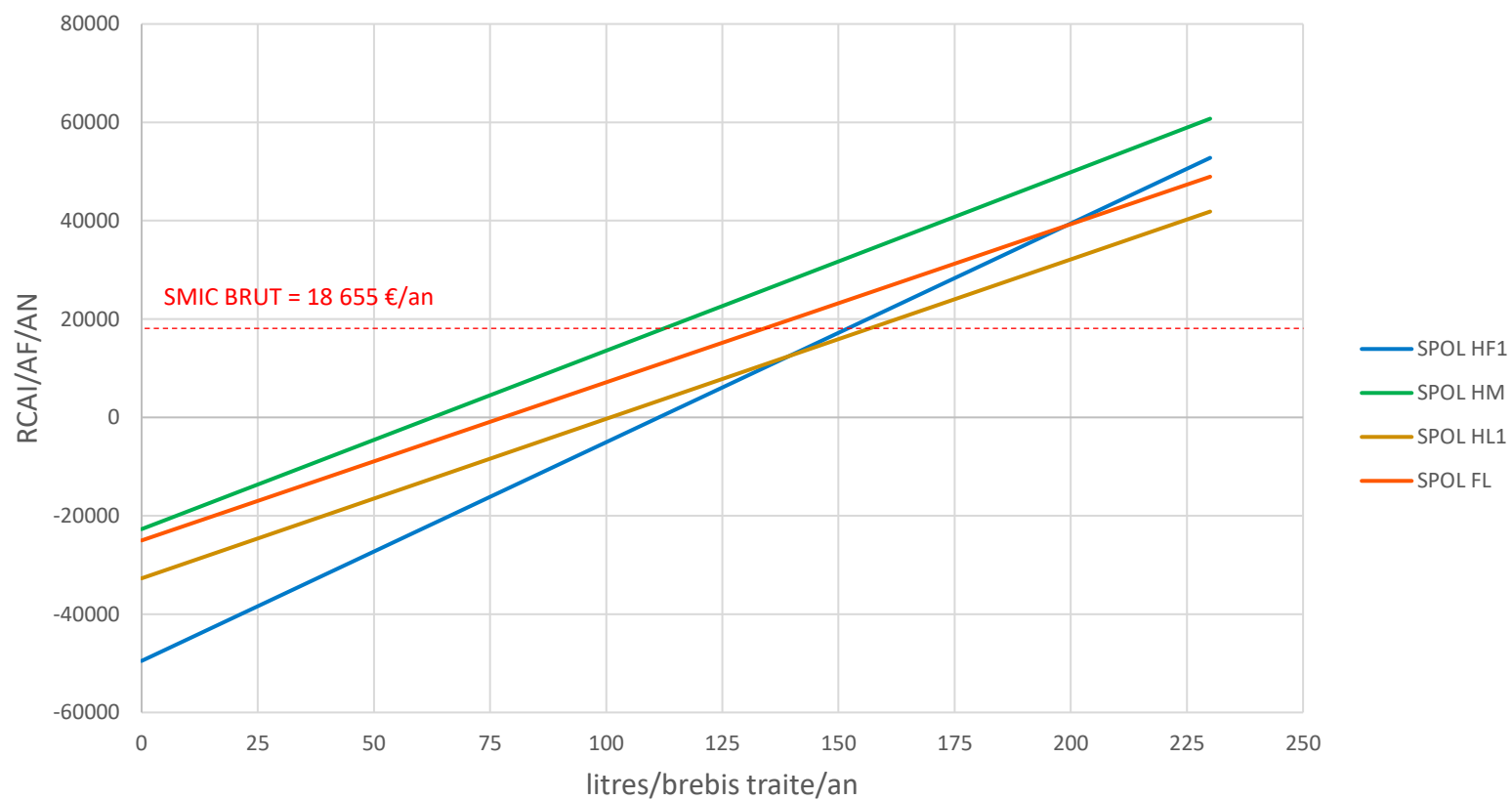
## RÉSULTATS COMPARÉS DES SPOL

RÉSULTATS COMPARÉS DES SYSTÈMES DE PRODUCTION OVINS LAITIERS EN FONCTION DE LA SURFACE PAR ACTIF



## RÉSULTATS COMPARÉS DES SPOL

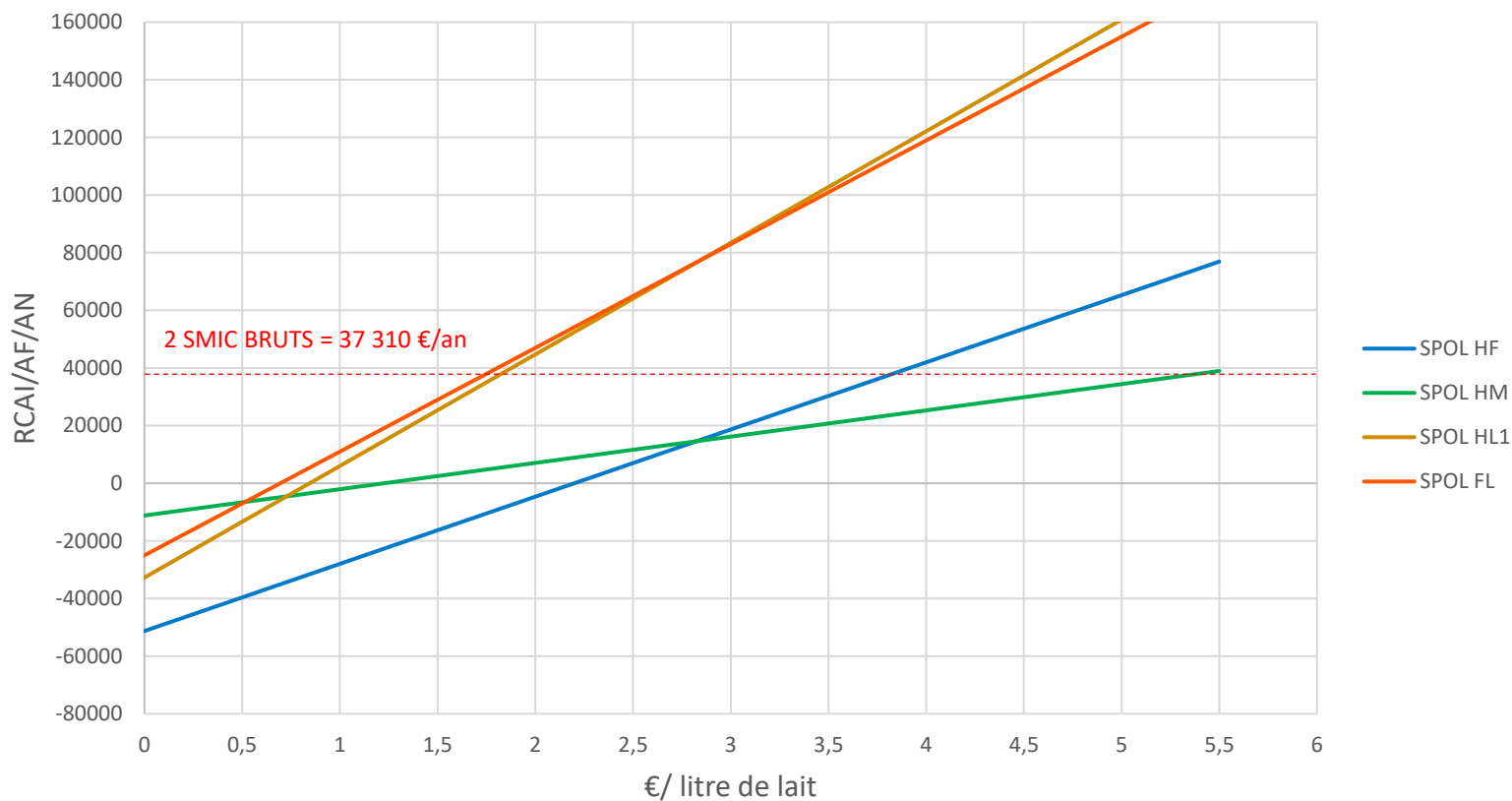
RÉSULTATS COMPARÉS DES SYSTÈMES DE PRODUCTION OVINS LAITIERS EN FONCTION DE LA PRODUCTION ANNUELLE DE LAIT PAR BREBIS TRAITE





## RÉSULTATS COMPARÉS DES SPOL

RÉSULTATS COMPARÉS DES SYSTÈMES DE PRODUCTION OVINS LAITIERS EN FONCTION DU PRIX DU LAIT







ÉTUDE RÉALISÉE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE HAUTE-CORSE :

Luc MARTIN, chargé de mission économique  
06 11 39 49 99  
[luc.martin@haute-corse.chambagri.fr](mailto:luc.martin@haute-corse.chambagri.fr)

AVEC LA PARTICIPATION DE :

Jean-Pierre OTTAVIANI, chef du pôle élevage, chambre d'agriculture de Haute-Corse ;

Cyril LUCIANI et l'équipe de technicien.ne.s des chambres départementales d'agriculture de Haute-Corse et de Corse du Sud en élevages ovins ;

Alizée CONVENTI, chargée de mission alimentation brebis, chambre d'agriculture de Haute-Corse ;

Philippe TEINTURIER, coordinateur du schéma de sélection (race corse) C.O.R.S.I.A ;

Priscila OLIVEIRA MARTINS, conseillère fourrages et céréales, chambre d'agriculture de Haute-Corse ;

Matthieu CALENDINI, chargé de projet installation et conseiller économique, chambre d'agriculture de Haute-Corse ;

Jean-Christophe PAOLI, chercheur INRAe LRDE.

Avec le soutien de l'ODARC

**Chambre d'agriculture de Haute-Corse**  
Route du stade  
20215 VESCOVATO  
Tél. : 04 95 32 84 40